



Appel de Minuit

Revue internationale sur la prophétie biblique

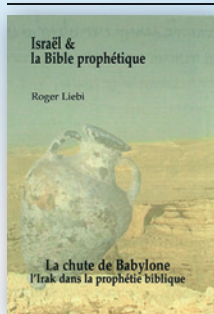
N° 06-2012

**Le chrétien:
quid de la
Loi et de
la grâce?**



**Le chrétien
et la Loi**

DVD Prophétie & Israël



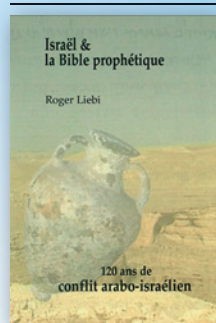
DR ROGER LIEBI

Israël & la Bible prophétique

La chute de Babylone. L'Irak dans la prophétie biblique

DVD

N° de comm. 110011
CHF 19.90, EUR 13.90



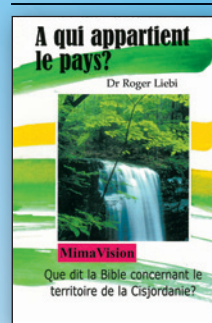
DR ROGER LIEBI

Israël & la Bible prophétique

120 ans de conflit arabo-israélien

DVD

N° de comm. 110012
CHF 19.90, EUR 13.90



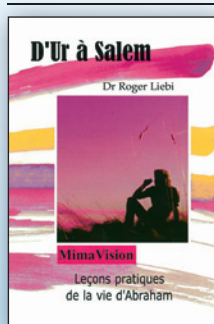
DR ROGER LIEBI

A qui appartient le pays?

Que dit la Bible concernant le territoire de la Cisjordanie?

DVD

N° de comm. 110013
CHF 19.90, EUR 13.90



DR ROGER LIEBI

D'Ur à Salem

Leçons pratiques de la vie d'Abraham

DVD

N° de comm. 110014
CHF 19.90, EUR 13.90



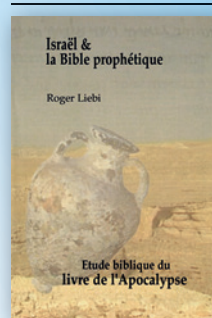
DR ROGER LIEBI

Traces de Dieu dans l'Univers

Exposé richement illustré

DVD

N° de comm. 110015
CHF 19.90, EUR 13.90



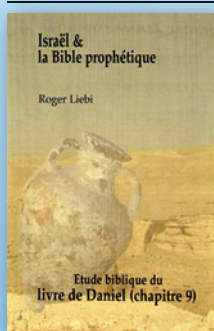
DR ROGER LIEBI

Israël & la Bible prophétique

Etude biblique du livre de l'Apocalypse

DVD

N° de comm. 110016
CHF 19.90, EUR 13.90



DR ROGER LIEBI

Israël & la Bible prophétique

Etude biblique du livre de Daniel (chapitre 9)

DVD

N° de comm. 110017
CHF 19.90, EUR 13.90



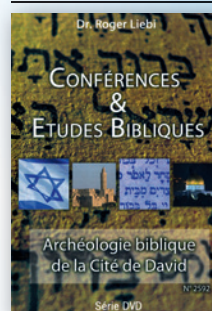
DR ROGER LIEBI

Le retour dramatique du peuple juif

Conférences & études bibliques

DVD

N° de comm. 110018
CHF 19.90, EUR 13.90



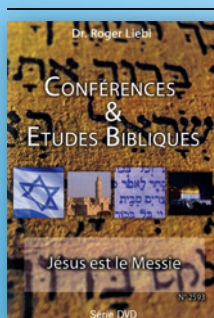
DR ROGER LIEBI

Archéologie biblique de la Cité de David

Conférences & études bibliques

DVD

N° de comm. 110019
CHF 19.90, EUR 13.90



DR ROGER LIEBI

Jésus est le Messie

Conférences & études bibliques

DVD

N° de comm. 110021
CHF 19.90, EUR 13.90



DR ROGER LIEBI

D'où viennent les religions? Y-a-t'il une évolution des religions?

Conférences & études bibliques

DVD

N° de comm. 110022
CHF 19.90, EUR 13.90



Commandez ici:
adm@mnr.ch



Titres

- 4 Le chrétien et la Loi
10 Le chrétien: quid de la Loi et de la grâce?

Notre périscope

- 14 Une question concernant le temps de la fin
15 Que ton règne vienne
17 La certitude du salut et la nouvelle naissance
18 L'année maya
19 La gestion de l'argent (2)

L'oeuvre de l'Appel de Minuit

- 20 Une conversation téléphonique spéciale

Réponses aux questions

- 21 Les Evangiles se contredisent-ils dans le discours prononcé sur le mont des Oliviers?
21 Le jour de l'Eternel et la tribulation: la même chose?

- 3 **Salutation**
13 **Trésors de la Parole de Dieu**
16 **Flash**
22 **Seul Jésus peut vous aider**
22 **Aperçu / Impressum**

Se souvenant que toute connaissance humaine n'est que partielle et imparfaite (1 Cor. 13, 9), les auteurs exposent, chacun sous sa propre responsabilité, leur point de vue.

Ecoutez chaque jour des extraits de la Bible, des messages en live, l'école biblique via la radio, des lectures de livres, des conférences et de la musique. Tout cela d'actualité, évangélique et édifiant pour la foi!

Via Internet et satellite

www.rnh.de

La nouvelle fréquence sera:
Astra: 19,2° Est, Fréquence
numérique 12603 MHz
Symbol Rate 22,000

RADIO
Neue Hoffnung

SALUTATION

Chers amis,

Au fait, me permettez-vous de vous appeler ainsi – «mes amis»? Ne devrais-je pas plutôt écrire «Chers lecteurs»? Qu'en est-il chez vous? Avez-vous de véritables amis avec lesquels vous pouvez partager vos joies et vos peines?

Par le biais des réseaux sociaux comme facebook, le terme «ami» a revêtu une nouvelle signification ou dimension. Il y a eu comme une sorte d'inflation en matière d'amis. Si certains envisagent ces amitiés de façon tout à fait sérieuse, force est de constater que le nombre d'amis (visible sur les profils facebook) importe plus que le reste. Sont qualifiés d'«amis» ceux que l'utilisateur a admis sur un clic de souris dans son cercle d'amis facebook il y a des années, des mois, voire des heures. Celui qui pratique intensément ces réseaux sociaux ressent néanmoins quelque déception en constatant dès le lendemain qu'il a soudain trois «amis» en moins. Au terme de longues recherches fastidieuses, il parvient à définir quel «ami» a pris congé. Aussi simplement que l'on peut sur un clic nouer une amitié sur facebook, aussi simplement on peut y mettre un terme. Nul besoin d'expliquer ou de justifier longuement pourquoi cet ami virtuel vous tourne subitement le dos. Juste un «clic» – et c'en est fait de l'amitié.

Nous, en tant qu'oeuvre missionnaire Appel de Minuit, sommes également présents sur ce réseau social de facebook. Depuis pas très longtemps nous comptons quelques centaines de contacts parmi nos «amis facebook», et bien évidemment nous nous réjouissons de tout contact de cette sorte. Notre but principal est de mettre en relation les hommes avec le Dieu vivant, avec Jésus-Christ, d'amener les gens à devenir les amis de Dieu. Aux yeux de certains chrétiens d'âge mûr, elle paraîtra étrange cette manière d'atteindre des hommes et des femmes via facebook pour les gagner à Christ. Mais notre Seigneur Lui-même emprunta des chemins tout à fait inhabituels pour établir un contact avec les hommes de Son temps. S'il vivait ici-bas de nos jours, Il se tournerait certainement aussi vers la génération facebook. Jésus ne craignait pas le contact avec les autres. Il s'occupait de ceux qu'on méprisait le plus, à savoir les publicains ou collecteurs d'impôts. Nous autres chrétiens qui avons fait nos preuves avons vite fait de qualifier de contraires à la volonté de Dieu des méthodes inhabituelles. Mais avons-nous réellement à coeur d'atteindre les hommes qui ne font pas encore partie du cercle d'amis de Jésus? Jésus n'avait pas honte d'être connu pour être «l'ami des publicains et des pécheurs»: *«Le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et vous dites: c'est un mangeur et un buveur, un ami des publicains et des gens de mauvaise vie!»* (Luc 7,34). Si Jésus n'avait pas été un véritable ami pour les hommes, Il n'aurait jamais réussi à entrer dans le cercle des publicains et des pécheurs. Le contact n'était pas un prétexte. Jésus connaissait le projet éternel de Dieu et Sa volonté que tous les hommes puissent connaître le salut et parvenir à la connaissance de la vérité (1Tim. 2,4). C'est pourquoi Il appela aussi Judas «mon ami», tout en sachant qu'il s'était déjà détourné de Lui: *«Jésus lui dit: Mon ami, qu'es-tu venu faire ici?»* (Mat. 26,50). Judas était donc de ceux qui – pour employer le langage de nos jours – mettent un terme à l'amitié sur un clic de souris.

La relation entre Dieu et Abraham illustre la familiarité que Dieu désirait instaurer entre Lui et les hommes, Abraham étant appelé dans plusieurs textes bibliques «ami de Dieu». Cette familiarité confiante entre Dieu et Abraham est bien visible en Genèse 18,17: *«Cacherai-je à Abraham ce que je vais faire?»*

Quelques-uns parmi nous se souviennent certainement du cantique que nous chantions souvent autrefois, notamment au groupe de jeunes: *«Jésus et moi sommes devenus amis...»* Jésus a tout fait pour nous, pour que nous puissions devenir Ses amis. Et Il veut aller plus loin dans cette amitié: *«Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père.»* (Jean 15,14-15). Qu'en est-il de votre amitié pour notre Seigneur Jésus-Christ?

Bien uni à vous

Peter Metz



Le chrétien et la Loi

■ GER DE KONING

Prédicateur et enseignant de la Bible néerlandais

Que l'on ne puisse pas mériter la félicité céleste par le respect de la Loi, pratiquement tous les chrétiens orthodoxes l'admettent. Seuls peuvent être sauvés ceux qui – en une sincère repentance sur leurs péchés – acceptent par la foi le Seigneur Jésus-Christ. Sur ce point on ne peut différer d'avis, du moins si l'on se met à l'écoute de ce que déclare l'Écriture où il est toujours tout à nouveau affirmé que nulle chair ne peut être justifiée sur base des oeuvres de loi

(voir Rom. 3,20.28; Gal. 2,16; 3,11, cf. Rom. 4,6; Eph. 2,8.9).

Il en va autrement quand il s'agit de cette question: Qu'est-ce qu'un chrétien a à voir avec la Loi dans sa vie quotidienne? Et là il y a deux conceptions. Il existe des chrétiens qui pensent que la Loi nous a été donnée pour que nous la gardions par reconnaissance pour notre salut. D'autres chrétiens pensent que la Loi ne concerne pas les chrétiens; ils veulent vivre sur la seule base de la grâce. Parce que, parmi les chrétiens sincères, il s'en trouve qui penchent pour la première option et d'autres pour la deuxième et que l'on essaye vraiment de vivre selon sa

conviction, il est indiqué de chercher ce que la Parole de Dieu affirme concernant ce problème.

Nous savons que la Loi a été donnée au Sinaï au peuple d'Israël (Ex. 19 et 20), après que celui-ci eut été délivré de l'esclavage en Egypte (Ex. 12–14). Avant cette période il n'y avait pas de loi. C'est ce que Paul énonce clairement quand il dit: «Car jusqu'à la loi le péché était dans le monde ... Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse» (Rom. 5,13.14). Il existait donc une époque avant la Loi où la mort régnait. Que la Loi soit valable depuis Moïse, la chose est claire, car il a apporté la Loi (Jean

► **Les chrétiens juifs étaient zélés pour la Loi. Pour eux le christianisme était un prolongement du judaïsme dans lequel était maintenant incluse la foi au Messie Jésus.**

1,17). Que la Loi aurait dû l'être (valable) depuis Adam, cela n'est pas prouvé par l'Écriture.

Maintenant reste la question de savoir pourquoi la Loi a été donnée. C'est précisément cette question que Paul pose dans son Épître aux Galates: «*Pourquoi donc la loi?*» (Gal. 3,19). Il donne lui-même la réponse: «*Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions.*» Cela signifie que les péchés qu'il y a toujours eu sont maintenant d'un plus grand poids, parce que celui qui pèche transgresse un commandement expressément posé. On ne peut plus faire état de son ignorance à ce sujet, car ce qu'est le péché est précisément établi dans la Loi.

Chacun sait donc ce qu'il doit faire et ce qu'il ne peut pas commettre pour vivre conformément à la Loi. En résumé, le principe de la Loi est: celui qui la respecte vivra: «*Je suis l'Éternel*» (Lév. 18,5). Ces mots ajoutés «*Je suis l'Éternel*» mettent l'accent sur le fait que, pour pouvoir avoir une relation avec le Dieu vivant, il faut garder la Loi. Y a-t-il déjà eu quelqu'un qui soit entré en relation avec Dieu par le respect de la Loi? Y a-t-il déjà eu quelqu'un qui ait obtenu la vie par l'accomplissement de la Loi? Le témoignage de l'Écriture sainte est net: nul n'est juste et ne peut parvenir à la gloire de Dieu, donc ne peut y entrer (Rom. 3,10.23).

Il n'y a eu qu'un seul homme qui ait mérité la vie sur base de ce principe: Jésus Christ, le Juste. Il a parfaitement accompli la Loi. Mais que voyons-nous chez Lui? Il s'est laissé faire malédiction, laquelle frappe celui qui ne reste pas dans «*toutes ces choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire*» (Gal. 3,10–13; Dy). Celui qui comprend qu'il ne peut respecter la Loi et qui se confie par la foi à Christ comme rançon pour ses péchés devant Dieu, pour celui-là donc Christ est la fin de la Loi (Rom. 10,4).

Ce dernier point signifie que la venue de Christ sur la terre a marqué la fin de la Loi: elle n'est plus le moyen de justification. Dès lors Dieu ne peut plus

maintenant justifier quelqu'un que s'il a reconnu dans la foi qu'il a besoin de Christ. Pour une telle personne la Loi a cessé d'être le moyen de justification, mais elle a atteint son but dès que l'on comprend qu'il est impossible d'être justifié par elle. Celui qui renonce à ses propres efforts et s'incline, en croyant, devant ce que Christ a fait, se soumet à la justice de Dieu.

La Loi: pour Israël et les nations?

Nous venons de voir que ce n'est pas la Loi, mais seulement la foi en Christ qui est le fondement sur lequel Dieu justifie un pécheur. Celui qui admet cela est d'accord avec l'Écriture qui déclare: «*... sachant que ce n'est pas par les oeuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus Christ*» (Gal. 2,16).

On peut certainement poser une importante question en rapport avec la Loi: A qui, en fait, la Loi a-t-elle été donnée; à qui Dieu l'a-t-Il destinée? Moïse, sur le mont Sinaï, a donné la Loi au peuple d'Israël. Cet événement historique est la réponse. La Loi a été donnée à Israël. Mais, pourrait-on demander, ce qui était valable pour le peuple de Dieu de l'Ancien Testament ne l'est-il pas aujourd'hui pour ceux qui constituent maintenant le peuple de Dieu (l'Église)? Nous trouvons une réponse claire à cette question en Actes 15. (Il serait bon de lire d'abord ce passage.)

En Actes 15 il est question du principe selon lequel personne ne peut parvenir au salut que par la foi en Jésus, et cela sans autre condition. Nous lisons au verset 1 que des Juifs croyants, des chrétiens juifs, venus de Judée s'étaient rendus à Antioche. Ils avaient entendu parler de l'oeuvre de Dieu parmi les nations. Ces Juifs, qui vivaient encore selon les exigences de la Loi, étaient venus pour imposer ces mêmes exigences aux croyants des nations. Ils déclarèrent avec fermeté que les croyants issus des païens ne pouvaient pas être sauvés s'ils ne remplissaient pas les conditions de la Loi.

Les chrétiens juifs étaient zélés pour la Loi. Pour eux le christianisme était un prolongement du judaïsme dans lequel était incluse la foi au Messie Jésus. Pour eux les assemblées parmi les nations étaient des assemblées de prosélytes (des païens convertis au judaïsme). Ils considéraient donc ces croyants des nations comme des gens qui étaient passés au judaïsme. Pour eux il n'existait rien à côté du judaïsme. Mais ils se trompaient, car le christianisme est quelque chose de tout à fait nouveau qui n'a rien en commun avec le judaïsme.

La fausse doctrine des chrétiens juifs amena de la confusion et de nombreuses discussions. Paul et Barnabas voyaient leur travail parmi les nations mis en péril, et ils protestèrent énergiquement contre ce faux enseignement. Heureusement, les frères d'Antioche avaient tellement confiance en Paul et Barnabas qu'ils leur recommandèrent de se rendre avec d'autres frères à Jérusalem pour porter cette contestation à la connaissance des apôtres et des anciens sur place (v.2).

A Jérusalem également une grande discussion s'ensuivit (v.6-7). Après que Pierre, Barnabas et Paul eurent parlé (v.7-12), Jacques prit la parole (v.13-20). Il était le responsable de l'assemblée de Jérusalem et occupait en conséquence une position spéciale. Dans cette discussion sa déclaration sur la signification de la Loi pour les nations fut décisive. Son grand zèle pour la Loi était bien connu de tous. En déclarant que les nations n'étaient pas tenues à observer la Loi, il fit taire tous les zéloteurs de la Loi.

Jacques fait premièrement référence à la nouvelle rapportée par Pierre, à savoir que Dieu «*a d'abord jeté les regards sur les nations pour choisir du milieu d'elles un peuple qui porte son nom*» (v. 14). Et il confirme cette intervention de Dieu par une citation du prophète Amos. Il en vient ensuite à cette conclusion: «*qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu*» (v. 19). Par «*pas de difficultés*», il entend que le joug de la Loi ne leur soit pas

► Moïse, sur le mont Sinaï, a donné la Loi au peuple d'Israël. Cet événement historique est la réponse.



imposé. Les nations ont leur propre place dans les voies de Dieu; ces chrétiens sont libres à l'égard de l'obligation de devenir juifs et de l'observance de la Loi.

Après ce jugement rendu par Jacques, le résultat de cette délibération fut transmis par lettre aux frères issus des nations (v. 22–29). La conclusion de cet entretien à Jérusalem est claire: la Loi ne concerne pas les croyants des nations, mais seulement Israël, le peuple auquel cette Loi avait été donnée. Dieu ne l'a jamais destinée aux nations. Nous pouvons lire ces mots dans la Bible: «*des païens, qui n'ont point la loi*» (Rom. 2,14). Ils n'avaient aucune part à tout ce que Dieu avait donné à Israël (Eph. 2,11.12). La Loi et Israël sont seuls à aller de pair (voir Act. 7,53; Rom. 2,17–20; 9,4; Ez. 20,11). Un lien entre la Loi et les nations ne peut être trouvé dans l'Écriture.

Un élément à relever: il importe de noter que, dans les Actes des apôtres, est décrite une situation de transition. Dieu supportait encore que des Juifs devenus chrétiens continuent à observer la Loi, et cela jusqu'à l'an 70 qui vit les Romains s'emparer de Jérusalem et détruire le temple – ce qui mit fin au culte juif. Dans l'Assemblée composée de tous les vrais croyants, il n'y a ni Juifs ni Grecs (des non-Juifs), car, sans la moindre différence, ils sont *un* en Jésus Christ (Gal. 3,28; Col. 3,11).

Revenons une fois encore au concile des apôtres à Jérusalem, où nous entendons Pierre, dans son intervention durant les discussions, prononcer des paroles remarquables et pour nous très significatives (Act. 15,7–11). Il rappelle tout d'abord comment Dieu l'a choisi pour que les nations, de sa bouche, entendent l'Évangile et croient. Qu'elles soient

effectivement venues à la foi, Dieu l'avait prouvé en leur donnant l'Esprit Saint «*comme à nous*», les Juifs croyants. En donnant ainsi Son Esprit à des païens convertis d'entre les nations, Dieu confirmait qu'Il les avait sauvés (Rom. 8,9; Eph. 1,13). Dieu a scellé leur foi par le Saint Esprit, sans condition préalable, exclusivement sur le fondement de la foi.

Quand quelqu'un est venu à la foi, il est déplacé de lui imposer des conditions supplémentaires. C'est ce que Pierre expose clairement en faisant référence à la fonction et aux effets de la Loi. Il parle de la Loi comme d'*«un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter»* (v. 10). Pierre confirme ici deux choses que nous avons déjà mentionnées:

Il affirme que la Loi a été donnée à Israël. Il parle en effet de «nos pères», qui n'étaient que des Israélites de précédentes générations, et de «nous», les Juifs croyants à qui il parle maintenant, y compris lui-même.

Il déclare que nul ne peut appliquer la Loi, qu'il soit croyant ou incroyant.

Pour quel temps la Loi est-elle valable? Nous avons vu que la Loi n'a été donnée qu'à Israël, donc à un peuple seulement. Mais il y a une limite supplémentaire: l'époque durant laquelle la Loi est déterminante. C'est ce que nous lisons en Galates 3,23–25.

Dans ce passage Paul compare deux époques l'une à l'autre. L'une est le temps de la Loi, c'est-à-dire la période où Dieu agit à l'égard de l'homme sur base de la Loi. L'homme doit garder la Loi et faire ce qu'elle dit. L'autre est l'époque de la foi, c'est-à-dire celle où Dieu agit avec l'homme sur base de la foi. Le temps «de la foi» est fondamentalement l'ère chré-

tienne, qui s'est ouverte après la venue de Christ sur la terre, à l'achèvement de Son oeuvre sur la croix avec Son retour auprès du Père. Ensuite est venu l'Esprit Saint sur la terre; cela a été le commencement du christianisme.

Au temps de la Loi étaient en vigueur des ordonnances sévères que Dieu imposait à Son peuple terrestre, Israël. Pour le Juif c'était un joug sous lequel il souffrait comme s'il était en garde à vue, somme toute prisonnier (Gal. 3,23). Cela lui ôtait toute liberté d'action; sa vie lui était dictée. Il fallait appliquer la Loi sous la menace d'une peine de mort. En même temps la Loi, en tant que «prison», était une protection; elle empêchait le Juif de se mêler aux gens autour de lui. Mais le temps de la Loi était limité et il se termina à la venue de la foi «qui devait être révélée» (v.23), et cette foi fut révélée quand le Seigneur Jésus-Christ vint ici-bas. Ainsi s'ouvrait une nouvelle ère.

Il est bon de considérer de plus près le mot «pédagogue» que Paul emploie pour désigner la Loi dans ce passage (v. 24a). Un «pédagogue» (ou «conducteur») est quelqu'un qui veille sur un enfant qui lui est confié et qui a aussi en vue son bien-être corporel. Telle était la fonction de la Loi jusqu'à la venue de Christ; mais cela ne signifie certainement pas qu'elle montrait le chemin menant à Christ; il était plutôt question d'une période de l'histoire du salut au cours de laquelle Dieu réglait par la Loi la vie de Son peuple. Cette époque s'acheva avec la venue de Christ.

Pendant ce temps l'homme se manifesta comme pécheur incorrigible; c'est pourquoi Dieu devait irrévocablement exercer le jugement à son égard. Pour échapper à ce jugement, la foi en Christ et

en Son oeuvre expiatoire sur la croix est nécessaire. Etant donné que le Seigneur Jésus a parfaitement accompli Son oeuvre sur la croix, il est devenu maintenant possible que Dieu justifie le pécheur sur base de la foi (v. 24b). Ce n'est donc réalisable que par la foi, et non par la Loi ou par de quelconques efforts de la part de l'homme. Depuis le moment où Christ acheva Son oeuvre, Dieu agit avec l'homme non plus sur le fondement de la Loi, mais seulement sur celui de la foi.

C'est ainsi qu'il est écrit au verset 25: *«La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue.»* Répétons-le: par «la foi» il faut comprendre la période de la foi. La Loi a eu son temps. Les Galates devaient fondamentalement en prendre conscience et, dès lors, rejeter les enseignements des faux docteurs juifs. Également pour nous chrétiens il est de toute importance de bien comprendre cela. La Loi est une «prison» qui prive de toute liberté celui qui se place sous son joug. Par la foi en Christ on est libéré de cette prison.

Si, malgré tout, quelqu'un retient encore la Loi comme règle de vie, cela signifie pour lui un retour au temps de la Loi, donc à la prison. Le faire, c'est se priver de la liberté que l'on a reçue par la foi au Seigneur Jésus et également de toutes les bénédictions en Christ, lesquelles découlent de la foi en Lui (Gal. 5,4a). Dans la deuxième partie de ce verset, Paul dit aux Galates *croyants* que cela est la conséquence du fait qu'ils veulent être justifiés par la Loi. Cela signifie en même temps qu'ils sont déçus de la grâce. Il est ainsi dit que le croyant qui veut rester accroché à la Loi le fait pour être justifié par ce moyen, même s'il affirme, peut-être sincèrement, le contraire. Il ne s'agit cependant pas de la motivation du croyant à garder la Loi, mais de ce que la Loi est et du pourquoi Dieu l'a donnée.

Donc, personne ne pouvait et ne peut garder la Loi. Il était et est dès lors impossible d'être justifié par elle. Nous voyons aujourd'hui qu'un croyant, quand il veut observer la Loi, prend de nouveau devant Dieu exactement la même base pour être justifié. Mais cela ne change rien au fait que celui qui, d'une quelconque manière, veut garder la Loi se place sous la malé-

diction. Paul avait déjà déclaré dans sa lettre aux Galates: *«Car tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction»* (Gal. 3,10). Celui qui considère avec sérieux la Loi de Dieu marquera son accord à ce sujet.

Le chrétien ne vit plus en relation avec la Loi, mais en relation avec Christ. Il n'est plus sous la Loi, mais sous la grâce (Rom. 6,14). La grâce signifie ne rien attendre de soi-même et se livrer totalement à Dieu. Ce n'est que sous la grâce que se trouve la force de vivre pour Dieu.

Comment est-il possible que le chrétien ne se trouve plus sous la Loi?

Pour l'expliquer clairement: Paul ne dit nulle part que la Loi n'est pas bonne. Au contraire: *«La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon»* (Rom. 7,12). Comment quelque chose venant de Dieu pourrait-il être mauvais? Qu'est-ce qui n'est donc pas bon? C'est d'avoir recours à la Loi pour être justifié. Celui qui essaie de le faire découvre son état de pécheur et doit reconnaître qu'il mérite la mort.

C'est exactement ce qu'affirme Paul en Galates 2,19: *«Je suis mort à la loi.»* Il admet le jugement de la mort sur sa personne, jugement qui est contenu dans

la Loi. Il prend donc la Loi au sérieux. Il s'incline devant son autorité. La Loi lui a clairement fait comprendre ce qu'est le péché, car c'est par la Loi qu'on prend connaissance du péché (Rom. 3,20; 7,7). Il admet aussi ce qu'est le salaire du péché: la mort (Rom. 6,23); celui qui rejette la Loi meurt sans miséricorde (Hébr. 10,28; voir aussi Rom. 4,15; Jacq. 2,10.11). Ce n'est pas sans raison que la Loi est appelée *«le ministère de la mort»* et *«le ministère de la condamnation»* (2 Cor. 3,7.9).

En admettant le juste jugement pour lui comme pécheur, Paul dit en même temps qu'à partir de ce moment, la Loi n'a plus rien à dire contre lui. Car quel effet peut-elle avoir sur quelqu'un qui est mort? Une telle personne peut-elle encore se sentir interpellée par «tu dois» et «tu ne dois pas»?

En Galates 2,19.20 Paul explique comment il est mort à la Loi et ce qu'il en est de lui maintenant: *«Car c'est par la loi que je suis mort à la loi, afin de vivre pour Dieu. J'ai été crucifié avec Christ; et si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi.»* Il dit ainsi: En ce

► **La Loi est une «prison» qui prive de toute liberté celui qui se place sous son joug. Par la foi en Christ on est libéré de cette prison.**



- Le temps «de la foi» est fondamentalement l'ère chrétienne, qui s'est ouverte après la venue de Christ sur la terre, à l'achèvement de Son oeuvre sur la croix et Son retour auprès du Père.



qui concerne mon vieil homme, mon ancien *moi*, je suis crucifié avec Christ; mais j'ai aussi un nouveau *moi*, qui est ma nouvelle vie qui vit par la foi. Il dit dès lors: «*Si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi; si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi*» (v.20). Quand on regarde au Seigneur Jésus Christ, le Fils de Dieu, on trouve toujours la force de vivre pour Dieu.

Que la mort libère de la Loi, cela aussi est expliqué clairement en Romains 7,1–6. L'argument avancé que chacun comprend aisément est qu'une loi ne s'applique à quelqu'un que de son vivant. Cela n'a aucun sens d'infliger une amende à quelqu'un qui, par exemple, a enfreint le règlement de la circulation, mais qui, de ce fait, a perdu la vie. Une sanction s'applique à quelqu'un qui est responsable d'une infraction et peut aussi s'en acquitter. Pour un mort la chose est impossible. En matière de droit toute plainte contre une personne s'éteint à sa mort.

En Romains 7 Paul illustre ce principe en prenant l'exemple du mariage (v. 1–3). Il y dit que, selon la loi, une relation matrimoniale est valable aussi longtemps que les deux partenaires vivent. Cette relation ne se dénoue que si l'un des deux meurt. Ce n'est qu'alors que la femme est libre quant à la loi qui l'avait liée à son mari; ce n'est qu'alors qu'elle peut épouser quelqu'un d'autre. Elle est adultère si elle devient la femme d'un autre homme alors que son premier mari vit toujours.

Quand Paul applique cet exemple (aux versets 4–6) à la relation entre un croyant et la Loi, il dit ceci: D'après la Loi le pécheur devait être tué. La chose s'est produite avec le croyant. Il a été mis à mort quant à la Loi dans le corps de

Christ (v. 4a). Cela signifie que, puisque Christ mourut, le croyant est aussi mort. Mais Christ est ressuscité d'entre les morts. Le croyant n'est dès lors plus lié à la Loi, mais il l'est à Christ ressuscité qui n'a plus rien à faire avec la Loi. La Loi a été pleinement accomplie en Lui. Le croyant n'est donc plus lié à la Loi, mais à Christ ressuscité; de ce fait, il peut porter du fruit pour Dieu. Ce fruit, c'est l'Esprit Saint qui le produit dans le croyant (Gal. 5,22), chez qui Il a fait Sa demeure après qu'il ait accepté l'Évangile du salut (Eph. 1,13).

L'Esprit habitant dans un croyant: cela signifie que celui-ci se laisse conduire par l'Esprit et doit marcher par l'Esprit (Gal. 5,16). Celui qui se laisse conduire par l'Esprit et qui marche par l'Esprit est libéré en ce sens qu'il ne s'occupe plus de lui-même, de la Loi et de la chair. «*Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi*» (Gal. 5,18). L'Esprit Saint est venu sur la terre non pas pour donner au croyant la force d'accomplir la Loi, non pas pour s'occuper de la Loi et dès lors de lui-même, mais pour partager avec lui tout concernant Christ et pour Le glorifier (Jean 16,13–15).

En outre, cela signifie que celui qui se laisse conduire par l'Esprit Saint remplit en même temps toutes les saintes exigences de la Loi (Rom. 8,4). L'Esprit n'incitera jamais quelqu'un à transgresser un quelconque commandement de la Loi. Faire ce que la Loi dit est en même temps la conséquence automatique d'une vie axée sur Christ. Sous la Loi le croyant est occupé de lui-même alors que l'Esprit fait en sorte que le croyant s'occupe de Christ.

L'utilisation correcte de la Loi, et Christ comme règle de vie. Nous ne sommes pas laissés dans l'ignorance concernant l'utilisation correcte de la Loi.

Inspiré par l'Esprit de Dieu, Paul expose en 1 Timothée 1,8–11 quel est cet usage correct. Ces versets sont pour le chrétien d'une signification extraordinaire. Nous y recevons des enseignements sur un usage «légal» de la Loi, c'est-à-dire une utilisation de la Loi qui est en accord avec son but. Si nous comprenons ces enseignements, nous serons gardés d'appliquer erronément la Loi, et nous ne nous en servirons pas à des fins pour lesquelles elle n'est pas destinée.

En premier lieu Paul exprime la pensée que quelqu'un qui utilise la Loi sait bien «*que la loi n'est pas faite pour le juste*» (1 Tim. 1,9). Un juste est quelqu'un que Dieu a déclaré tel sur base de sa foi en Christ (Rom. 4,5; 5,1.9). La Loi de Dieu ne peut plus être appliquée à une telle personne, parce que Christ l'a libérée de tous ses péchés du fait que Lui-même en a porté le jugement sur la croix. Christ a pleinement répondu à l'exigence de la Loi quand Il est entré dans la mort. Celui qui croit en Lui est avec Lui dans Sa mort.

Chaque croyant est un «juste» et n'a dès lors plus rien à voir avec la Loi comme moyen par lequel régler sa relation avec le Seigneur. Mais la Loi est de Dieu et, dès lors, utile quand elle est correctement appliquée sur la conscience du pécheur. Le pécheur peut être convaincu par la Loi de son état de coupable. Paul nomme quelques catégories de pécheurs et termine par une catégorie incluant tout («*et s'il y a quelque autre chose...*»; v. 10; Dy). Dans cette liste de pécheurs on trouve la corruption intérieure de l'homme et son éloignement de Dieu ainsi que les actions qui en découlent. Tous ces actes sont des transgressions directes de commandements bien précis de la Loi.

Les péchés cités dans ce passage ne sont pas seulement condamnés par la Loi; ils sont aussi en opposition à la

saine doctrine du Nouveau Testament. C'est pourquoi Paul *ne ferme pas* la liste par: « ...et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée à la Loi», mais bien par: « ...et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée à la saine doctrine» (1 Tim. 1,10; Dy). Il est très important de relever cette différence. La saine doctrine est un critère beaucoup plus élevé que la Loi pour établir ce qui est péché; elle correspond parfaitement à la sainteté de Dieu. Cette doctrine est pure et nette et complètement en accord avec «l'Évangile de la gloire du Dieu bienheureux» (v.11). Dieu est le Dieu bienheureux qui a en Lui-même toute félicité, mais qui veut aussi que des gens aient, par l'Évangile, part à Sa félicité.

Cet Évangile surpasse de loin la Loi. Dans l'Évangile Dieu ne parle pas par le tonnerre et des éclairs du haut du Sinaï, mais Il s'exprime dans la plénitude de Sa grâce et de Sa vérité en Christ pour manifester Sa miséricorde à des pécheurs perdus. Au Sinaï la plénitude de Dieu n'était pas visible. Il s'est fait connaître là dans Ses exigences. Par contre, la gloire de Dieu est l'ensemble de toutes

Ses perfections qui se sont révélées dans la vie du Seigneur Jésus sur la terre et surtout à la croix. Dans «l'Évangile de la gloire» la gloire de Dieu est manifestée en Christ (2 Cor. 4,4). Les yeux du croyant sont ouverts sur cela. L'effet grandiose de cet Évangile est que le croyant qui se tient occupé de la gloire de Christ aspire toujours davantage à Lui ressembler (2 Cor. 3,18).

Cela mène à Christ comme règle de vie et signifie que cette règle de vie n'est pas une liste de commandements (et encore moins d'interdictions), mais une Personne. Comment le chrétien peut vivre à la gloire de Dieu, il ne l'apprend pas de la Loi, mais du fait qu'il regarde à Christ. Le Seigneur Jésus a montré comment on doit adorer Dieu et Le servir. Jésus n'a-t-Il donc pas observé la Loi? Naturellement Il l'a fait, et cela de manière parfaite. Le chrétien n'est cependant pas sauvé parce que l'homme Jésus Christ a accompli la Loi. Il a mérité la vie parce qu'Il a parfaitement gardé la Loi. Mais s'Il était remonté au ciel sans mourir, nous serions perdus pour l'éternité, condamnés par cette même Loi qu'Il a totalement honorée.

C'est pourquoi il est si impressionnant de voir que Christ a fait énormément plus que ce que la Loi désirait. Il parla d'un commandement qu'Il avait reçu du Père: donner Sa vie pour la reprendre (Jean 10,18). Où la Loi désirait-elle cela de Lui? Nulle part, car il n'y a rien à ce sujet dans la Loi. Le but du don de Sa vie en obéissance à la Loi n'était pas de nous faire connaître un Dieu exigeant,

mais un Dieu donateur plein d'amour (voir Jean 4,10).

Que peut-on attendre maintenant d'un chrétien qui connaît le Seigneur Jésus et L'a accueilli dans sa vie (1 Jean 5,11.12)? Qu'il consacre sa vie pour les frères (1 Jean 3,16). Où la Loi réclame-t-elle cela du chrétien? Nulle part, car rien n'y est dit à ce sujet. Mais nous apprenons de Jésus – et non de la Loi – comment nous devons nous pardonner les uns aux autres: «...de même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi» (Col. 3,13). Il s'agit des choses que le chrétien a entendues de Christ et que Celui-ci lui a enseignées (Eph. 4,20.21).

Si un chrétien a les dispositions intérieures de Christ, il agira comme Lui. L'esprit de la Loi mène à ce que l'on se morde et se déchire (Gal. 5,15), tandis que l'Esprit de Christ nous pousse à négliger nos propres intérêts pour les autres: «Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus Christ, lequel, existant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une proie à arracher d'être égal avec Dieu, mais s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes; et ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix» (Phil. 2,5–8). Ce Sauveur est l'exemple, la règle de vie pour nous chrétiens! ■

Paru en un premier temps dans *komm und sieh* (viens et vois), juillet à septembre 2011; publié avec l'aimable autorisation des éditions Daniel.

► Celui qui se laisse conduire par l'Esprit et qui marche par l'Esprit est libéré en ce sens qu'il ne s'occupe plus de lui-même, de la Loi et de la chair.



Le chrétien: quid de la Loi et de la grâce?



■ RENALD E. SHOWERS

Enseignant de la Bible et collaborateur de l'oeuvre missionnaire Friends of Israel

Le rapport du chrétien à la Loi mosaïque est vu différemment suivant qu'on se place du point de vue de la théologie de l'alliance ou de celui du dispensationalisme. Dans la théologie de l'alliance, il est dit qu'aujourd'hui les chrétiens ne sont plus soumis aux ordonnances légales et culturelles de la Loi de Moïse, mais qu'ils doivent toujours respecter les lois morales (les Dix commandements). L'insoumission à la loi morale équivaut à l'impiété. La loi morale reflète les exigences morales absolues et invariables de Dieu; celui qui ne se soumet pas à cette loi fait fi des exigences de Dieu. Il ne reste donc que deux possibilités aux chrétiens – soit se soumettre à la loi morale, soit être impies.

Contrairement à cette conception, le dispensationalisme est d'avis qu'aujourd'hui les chrétiens ne sont plus sous la Loi de Moïse dans aucun domaine, ni même en ce qui concerne les lois morales. Il est important de souligner le fait que la Loi comprenait trois parties

(les sphères légale, culturelle et morale), mais qu'elles sont rassemblées en une unité indivisible. Si l'on se soumet donc à une partie de la Loi, cela implique l'obligation de se soumettre à la Loi entière. Si quelqu'un se soumet à la loi morale, il devra également se conformer aux ordonnances légales et culturelles.

Il n'est pas dit non plus que quelqu'un qui ne se soumet pas à la loi morale soit étranger aux exigences morales de Dieu, éternelles et invariables. Il est évident que la Loi nous communique les critères de Dieu, mais elle n'est qu'une méthode que Dieu appliqua à un groupement d'hommes bien défini (le peuple d'Israël) pendant une période définie (du moment où Dieu s'est manifesté à Israël au Sinai jusqu'à la croix de Jésus Christ) (Deut. 4,8-14; 5,1-22; Gal. 3,19.23-25).

Etant donné que les exigences morales de Dieu ont un caractère éternel, elles s'appliquaient tout au long de l'histoire et elles s'appliquent toujours; elles étaient en vigueur même avant que Dieu ne donnât la Loi au Mont Sinai. Cela veut dire qu'avant d'avoir donné la Loi, Il faisait comprendre et respecter Ses exigences morales invariables d'une autre manière et qu'elles font leur effet même lorsque la Loi de Moïse n'est pas en vigueur. Il est aussi important de constater qu'avant la Loi il y eut des hommes qui vivaient une vie juste en accord avec les exigences morales absolues de Dieu. Abel (Héb. 11,4), Hénoc



► «Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous.»

(Gen. 5,22.24; Héb. 11,5), Noé (Gen. 6,9; Ez. 14,14.20) et Job (Job 1,8; 2,3; Ez. 14,14.20) en représentent quelques-uns. Il est intéressant de constater que Dieu range Noé et Job (qui vivaient sans la Loi de Moïse) dans la même catégorie de justice que Daniel (qui vivait sous la Loi de Moïse) (Ez. 14,14.20). Le fait qu'il y ait eu des hommes qui vivaient une vie juste et honnête conforme aux exigences de Dieu avant même l'institution de la Loi nous montre deux choses: l'homme peut être en rapport avec les exigences morales éternelles et invariables de Dieu sans pour autant être sous la loi morale; et il est possible d'être affranchi de la loi morale sans pour autant être impie.

Avant de donner la Loi au Sinäi, Dieu avait une autre manière pour respecter Ses exigences morales absolues dans toute l'humanité. A partir de l'institution de la Loi jusqu'à la crucifixion de Jésus Christ, Dieu se servit de cette Loi pour le peuple d'Israël. A partir de Golgotha, Il veille au respect des Ses exigences éternelles par le biais d'un autre moyen qui est supérieur à la Loi. Cependant, les principes absolus de Dieu n'ont pas varié d'une once, mais c'est le moyen par lequel Dieu les fait respecter qui a changé. L'idolâtrie et l'adultère constituent toujours une faute aux yeux de Dieu après Golgotha comme du temps de la Loi de Moïse, mais depuis la croix Dieu n'exige plus la peine de mort pour ces péchés (1 Cor. 6,9-11), comme Il le faisait

pendant la période où était en vigueur la Loi de Moïse (Ex. 22,19; Lévit. 20,10). Le moyen nouveau, supérieur, par lequel Dieu veille au respect de Ses exigences morales absolues s'appelle la *grâce*.

Au vu de ce que nous venons de dire, deux conclusions majeures s'imposent: l'affranchissement de la loi morale n'inclut pas l'affranchissement des exigences morales absolues de Dieu, mais seulement l'affranchissement d'un moyen par lequel Dieu codifia Ses exigences – la Loi de Moïse. D'autre part, il reste au chrétien plus de deux possibilités: il n'y a pas seulement soit la soumission à la loi morale soit l'impiété. Il lui reste une troisième possibilité: quiconque, dans le cas de l'application des exigences morales absolues de Dieu, est sous Sa *grâce* n'est plus impie.

La Loi de Moïse constitue une unité indivisible. La foi des dispensationalistes en l'indivisibilité de la Loi de Moïse se fonde sur trois passages bibliques. En Galates 3,10 Paul écrit ceci: «*Car tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction; car il est écrit: Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique.*» D'après ce verset, une personne qui essaie de vivre en accord avec la Loi de Moïse est également obligée de suivre parfaitement et constamment chaque domaine de cette Loi. Autrement dit, la Loi constituait une

INFOBOX

La théologie de l'Alliance

La théologie de l'Alliance est un système théologique qui n'applique pas l'interprétation simple (littérale) à toute la Bible. Des traits particuliers de la théologie de l'Alliance: la doctrine d'une structure de l'Alliance (au lieu de l'ère du salut); l'Eglise est un prolongement d'Israël comme peuple de Dieu; la prophétie biblique est interprétée presque toujours d'une manière allégorique. Les théologiens de l'Alliance croient, entre autres, que Dieu a accompli la plupart des promesses de l'Ancien Testament à la première venue de Jésus et dans l'Eglise.

R.M.

entité indivisible. Celui qui observait une partie de la Loi était obligé de l'observer dans son ensemble.

En Galates 5,3 Paul constate ceci: «*Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière.*» La circoncision faisait partie du domaine cultuel de la Loi, et Paul souligne ici que l'obéissance à une seule règle des lois cérémonielles oblige à l'obéissance à l'ensemble de la Loi. De nouveau, Paul met en avant le caractère indivisible de la Loi.

Jacques déclare ceci: «*Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous*» (Jac. 2,10). Cela veut dire que quelqu'un qui enfreint un seul commandement est coupable d'avoir enfreint la Loi tout entière, et cela ne se peut que dans la mesure où la Loi de Moïse constitue une entité indivisible.

Le fait de l'indivisibilité de la Loi implique quelque chose de très important pour le rapport du chrétien avec la Loi: celle-ci étant indivisible, le chrétien qui se soumet à la loi morale doit également se soumettre à toutes les ordonnances dans tous les domaines (les ordonnances légales, culturelles et morales).

Les chrétiens ne sont pas sous la Loi de Moïse. Plusieurs passages de l'Écriture attestent que le chrétien n'est plus sous la Loi de Moïse. En Romains 6,14-15 Paul



Si quelqu'un se soumet à la loi morale, il devra également se conformer aux ordonnances légales et culturelles.

constate par deux fois que les chrétiens (et lui également) ne sont plus sous la Loi mais sous la grâce. En Romains 7,4 il écrit que les chrétiens sont morts à la Loi par la mort physique de Jésus. Le contexte du passage nous montre que Paul voulait démontrer qu'un chrétien qui est mort à la Loi de Moïse n'est plus tenu par aucune obligation de la Loi. En Romains 7,6, Paul explique à nouveau qu'un chrétien qui est mort à la Loi de Moïse est dégagé de la Loi. Le terme traduit par *dégagé* signifie «sorti du domaine de l'applicabilité de la Loi»¹; cela veut dire que les chrétiens ont été sortis du domaine d'applicabilité de la Loi. Paul enseigne aussi que ce déplacement conduit à ce que les chrétiens servent Dieu d'une manière nouvelle, à savoir en esprit, et non plus selon la manière ancienne qui était la Loi de Moïse, si bien que leur façon de mettre en pratique les exigences absolues de Dieu se distingue de la Loi de Moïse.

En Galates 2,19, Paul explique qu'il est mort à la Loi afin qu'il vive pour Dieu. Il en découle qu'un croyant doit être dégagé de toute attache à la Loi afin de pouvoir vivre une vie réellement spirituelle. En Galates 3,19, il déclare que la Loi avait été donnée pour un temps et qu'elle devait rester en vigueur jusqu'à la première venue de Jésus-Christ qui est la postérité d'Abraham. Paul élargit l'enseignement du caractère temporaire de la Loi en disant que la Loi ne servait de pédagogue (c'est-à-dire d'éducateur ou enseignant en matière de maîtrise morale) que jusqu'à la venue de Christ et que nous sommes justifiés par la foi (Gal. 3,23-25).

En Galates 5,18, Paul écrit que celui qui est conduit par l'Esprit n'est pas sous la Loi et il montre en Romains 8,14 que cet état de fait concerne les chrétiens. Ce que Paul affirme donc dans la lettre aux Galates signifie que les chrétiens ne

sont pas sous la Loi. Il fait remarquer en outre qu'aucune loi n'est dirigée contre le fruit de l'Esprit (lequel est produit dans la vie du croyant par le Saint Esprit) (Gal. 5,22-23). Paul veut nous dire ceci: le Saint Esprit produit un fruit juste dans le croyant. Ce fruit étant juste de nature, et la Loi de Moïse ayant été donnée pour endiguer l'injustice (impiété) (Gal. 3,19), la Loi de Moïse n'a plus besoin d'exister comme corollaire du fruit de l'Esprit. De ce fait, les chrétiens ne sont plus sous la Loi de Moïse.

Paul explique que la Loi de Moïse a été anéantie par Jésus Christ par Sa mort physique sur la croix (Eph. 2,15-16). Le mot traduit par *anéanti* signifie «mis hors de vigueur»². Derrière cette affirmation se trouve l'idée que Dieu se servit de la Loi de Moïse pendant le laps de temps allant de Sa manifestation au peuple d'Israël au Sinaï jusqu'à la mort en croix de Christ afin de faire respecter en Israël Ses exigences morales absolues. Mais lorsque Christ mourut, Il y mit fin. Il abolit l'obligation de la Loi et la mit hors de vigueur. De ce fait, les croyants ne sont plus sous la Loi depuis Golgotha et ils n'y sont pas soumis en tant que règle de vie morale.

La lettre aux Hébreux nous dit que les écrits vétérotestamentaires enseignaient que le sacerdoce selon la règle d'Aaron serait remplacé en fin de compte par un prêtre selon l'ordre de Melchisédek (Héb. 7). Dès l'Ancien Testament, on a conscience du caractère temporaire du sacerdoce d'Aaron. Fondé sur cette pensée, l'auteur de la lettre aux Hébreux va encore plus loin en disant: «Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi.» (Héb. 7,12). F. F. Bruce fait remarquer que le mot traduit par *changement* «implique non seulement un changement, mais

une abolition.»³ L'auteur de la lettre aux Hébreux fait donc comprendre que la Loi de Moïse, par laquelle avait été institué le sacerdoce d'Aaron, fut abolie en même temps que celui-ci lorsque Jésus-Christ mit fin au sacerdoce d'Aaron par l'installation de Son service sacerdotal selon l'ordre de Melchisédek.

F. F. Bruce écrit à propos de cet enseignement: «Il n'y avait pas que le sacerdoce selon la règle d'Aaron qui devait être remplacé. Ce sacerdoce avait été institué sous la Loi de Moïse et était donc partie intégrante de celle-ci, si bien qu'un changement du sacerdoce devait inévitablement entraîner un changement de la Loi. Si le sacerdoce d'Aaron n'avait qu'une utilité temporaire et s'il devait donc être aboli au moment où débutait le siècle de l'accomplissement, la même logique doit s'appliquer à la Loi sous laquelle fut institué ce sacerdoce. Ainsi, notre auteur, indépendamment de Paul, parvient-il par sa ligne d'argumentation à la même conclusion que celui-ci⁴: La Loi était une institution temporaire, «comme un pédagogue pour nous conduire à Christ [...]. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue.» (Gal. 3,24). [...] Nous pourrions dire que Paul pense en priorité à la loi morale, alors que l'auteur de l'Épître aux Hébreux se concentre davantage sur les lois cérémonielles [...] bien que la distinction entre loi morale et loi cérémonielle soit le fait des théologiens chrétiens et non de ceux qui considéraient la Loi entière comme l'expression de la volonté de Dieu; les auteurs du Nouveau Testament ne font pas non plus cette distinction. Mais il y a accord fondamental entre Paul et notre auteur pour dire que la Loi était une institution temporaire de Dieu et qu'elle n'était en vigueur que jusqu'au moment

INFOBOX

Le dispensationalisme

Le dispensationalisme est un système théologique qui applique l'interprétation simple (littérale) à toute la Bible. Des traits caractéristiques du dispensationalisme: la doctrine des diverses périodes du salut; la distinction entre Israël et l'Eglise; un intérêt fondamental pour la prophétie biblique. Les dispensationalistes croient, entre autres, que Dieu accomplira toutes les promesses de l'Ancien Testament pour la nation Israël et que Christ régnera dans un véritable royaume de paix millénaire. R.M.

où Christ vint et qu'Il inaugura le siècle de l'accomplissement.»⁵

Jésus ayant aboli la Loi de Moïse en mettant fin au sacerdoce d'Aaron, nous avons le droit d'en conclure que les chrétiens ne sont plus sous la Loi. Les preuves alléguées dans cet article permettent d'étayer deux conclusions: Premièrement la Loi de Moïse forme une entité indivisible. Si quelqu'un se soumet donc à la loi morale, il s'engage de ce fait à observer toute la Loi (y compris les ordonnances légales et culturelles). Deuxièmement les chrétiens ne sont soumis à aucun domaine de la Loi de Moïse. ■

Ce texte est un extrait du livre *Es gibt wirklich einen Unterschied, (Il y a vraiment une différence)* de Renald E. Showers; publié avec l'aimable autorisation du CMV, Düsseldorf, www.cmv-duesseldorf.de, info@cmv-video.de.

- ¹ Gerhard Dellling, «*katargeo*» (dictionnaire théologique du Nouveau Testament; en allem.), éditeur: V. Gerhard Kittel (Stuttgart: Kolhammer, 1966)
- ² J. Oliver Buswell, *Ten Reasons Why A Christian Does Not Live A Wicked Life* (Chicago: Moody Press, 1959)
- ³ F. F. Bruce, *Commentary on the Epistle to the Hebrews*, in: *The New International Commentary On The New Testament*, begr. U. hrsg. V. F. F. Bruce (Grand Rapid: Wm. B. Eerdmans Publishing Company, 1964), p. 143, note 39.
- ⁴ F. F. Bruce pense donc que Paul n'est pas l'auteur de l'Épître aux Hébreux.
- ⁵ F. F. Bruce, *Commentary on the Epistle to the Hebrews*, in: *The New International Commentary On The New Testament*, begr. U. hrsg. V. F. F. Bruce (Grand Rapid: Wm. B. Eerdmans Publishing Company, 1964), p. 145-46.

TRÉSORS DE LA PAROLE DE DIEU

Christ est ma vie

Peut-être pensez-vous que cette affirmation n'a rien de révolutionnaire. «Christ est ma vie», d'accord, bien sûr, c'est clair. Arrêtez-vous un instant, prenez le temps de la réflexion avant de vous donner quitus. La lettre qui contient cette phrase, Paul l'a écrite à l'église de Philippiques (Phil. 1,21). En parcourant cette lettre, on constate sans mal que c'est une lettre empreinte de joie, qui célèbre un Seigneur grand et merveilleux. Bref: c'est une épître totalement encourageante que l'apôtre adresse à l'église de Philippiques. C'est cela qui est étonnant, puisque nous apprenons que Paul l'a écrite en prison. Il était emprisonné! Mais malgré cette situation, cette lettre est pleine de joie, d'encouragement; elle glorifie Dieu, c'est cela qui est extraordinaire. On attendrait plutôt l'inverse: c'est Paul qui avait un besoin urgent d'être encouragé! Mais non, c'est lui qui encourage l'église de Philippiques. En Philippiques 1,12-14 nous lisons qu'il mettait à profit son emprisonnement pour faire connaître l'Évangile: «*Je veux que vous sachiez, frères, que ce qui m'est arrivé a plutôt contribué aux progrès de l'Évangile. En effet, dans tout le prétoire et partout ailleurs, nul n'ignore que c'est pour Christ que je suis dans les liens, et la plupart des frères dans le Seigneur, encouragés par mes liens, ont plus d'assurance pour annoncer sans crainte la parole.*»

Cela nous atteste clairement que Paul ne se révolte pas contre son destin, pas plus qu'il ne désespère. Non, même dans une situation aussi précaire, rien ne lui importait plus que de parler aux autres de l'amour de Jésus. Nous comprenons à partir des mots de cette lettre qu'il était rempli de l'Esprit Saint et qu'il pouvait donc dire en connaissance de cause: «Christ est ma vie.» Ce n'étaient pas des mots en l'air. Rappelons-nous seulement les projets que Paul avait formés, les grandes choses qu'il voulait réaliser pendant ses voyages missionnaires, les pays qu'il se proposait de visiter – et voilà tous ses projets anéantis. Et malgré tout,

Paul réussit à dire: «Christ est ma vie!» Et qu'en est-il pour vous? Qui détermine votre vie? Pouvez-vous dire de tout votre cœur avec Paul: «Christ est ma vie!»?

L'argent ne joue-t-il pas dans notre vie un rôle bien plus important? Si ce n'est pas l'argent, c'est peut-être notre renommée, notre réputation, l'impression que nous laissons derrière nous? Attachons-nous plus d'importance à ce que l'on dit de nous, au salut aimable qu'on nous adresse? «Regardez comme ils m'aiment tous! Voyez comme tous s'empressent de me proposer leur place.» Ou bien, les divertissements sont-ils la première de nos priorités? S'amuser, s'éclater, boire jusqu'à plus soif, se tordre de rire jusqu'à la crampe d'estomac?!

En Luc 12,34 il est écrit: «*Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur.*» Où est votre trésor, où est votre cœur? A la banque, sur le compte n° 0815? Ou dans le monde, chez Eddy ou Nicoletta, au stade de foot ou devant la télé?

Non, notre trésor est au ciel – du moins, il devrait y être –, et par conséquent notre cœur devrait être orienté sur les choses célestes et non sur les terrestres. Aimer Jésus, Le suivre, Le servir et Lui rendre gloire, voilà ce qui devrait déterminer notre vie, et rien d'autre.

Que chacun s'examine soi-même! Dire en théorie: «Christ est ma vie» n'est pas difficile pour nous chrétiens, mais si nous nous examinons nous-mêmes, si nous réfléchissons à ce que cela implique réellement, alors moi, pour ma part, je rougis de honte. Pourquoi? Parce que je sais que je ne vis pas ce que je dis. Et pour vous, est-ce simplement une confession des lèvres, dite à la va-vite? Pour Paul, ce n'était pas une simple confession des lèvres, mais un vécu concret et une affaire de cœur. Toute sa pensée ne tendait qu'à une seule chose: clamer l'amour de Jésus – n'importe quand, n'importe comment et n'importe où! Combien je souhaite qu'il en soit ainsi pour nous! T.L.



Une question concernant le temps de la fin



■ NORBERT LIETH



Prédicateur, enseignant de la Bible et membre du comité directeur de l'oeuvre missionnaire Appel de Minuit

Que faut-il entendre par le concept «temps de la fin» ou «les derniers jours»? A mon sens, il a une double signification:

1. La «fin des jours» se rapporte au temps de la première venue de Jésus. Déjà quand Jacob réunit ses douze fils pour les bénir, il est écrit: *«Assemblez-vous, et je vous annoncerai ce qui vous arrivera dans la suite des temps!»* (Gen. 49,1). Dans une autre version: *«...je vous ferai savoir ce qui vous arrivera à la fin des jours»* (Dy). Lorsque, dans ses déclarations prophétiques sur la «fin des jours», Jacob arriva à Juda, il dit: *«Le sceptre ne s'éloignera point de Juda, ni le bâton souverain d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne le Schilo, et que les peuples lui obéissent»* (v. 10).

Schilo signifie «celui qui apporte le repos» et fait donc allusion au Messie. D'après ce passage, le Schilo viendra à la fin des jours. A Sa venue, Il dit: *«Venez à moi... et je vous donnerai du repos. ... et vous trouverez du repos pour vos âmes»* (Matt. 11,28-30). Et nous lisons

dans l'Épître aux Hébreux: *«Car, si Josué leur avait donné le repos... Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose de ses oeuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes»* (Hébr. 4,1-11). A la venue de Jésus commencèrent les derniers jours.

L'apôtre Paul confirme que la fin des jours a débuté à la première venue de Jésus: *«Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles»* (1 Cor. 10,11). L'auteur de la lettre aux Hébreux fait coïncider le début des derniers jours avec le temps de la première venue de Jésus dans le monde: *«Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils»* (Hébr 1,1-2). L'apôtre Pierre déclare la même chose: *«...sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous avez héritée de vos pères, mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache, prédestiné avant la fondation du monde, et manifesté à la fin des temps, à cause de vous»* (1 Pi. 1,18-20). Jésus Christ est apparu à la «fin des temps».

2. A un certain moment la fin des jours se fermera; ce sera alors la «fin de la fin

des jours». *Après que Jésus soit venu la première fois sur la terre, Pierre parle de la prochaine «fin de toutes choses»: «La fin de toutes choses est proche. Soyez donc sages et sobres, pour vaquer à la prière»* (1 Pi. 4,7). Ailleurs Pierre dit: *«...vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps!»* (1 Pi. 1,5).

Il a été dit au prophète Daniel: *«Je viens maintenant pour te faire connaître ce qui doit arriver à ton peuple dans la suite des temps; car la vision concerne encore ces temps-là!»* (Dan. 10,14). Et: *«Et toi, marche vers ta fin; tu te reposeras, et tu seras debout pour ton héritage à la fin des jours!»* (Dan. 12,13). Dans ces déclarations il s'agit des événements en rapport avec le retour de Jésus en gloire, la résurrection à la fin des jours et l'introduction dans le royaume messianique. Ce sont exactement les événements qui sont décrits dans l'Apocalypse et qui ne se réaliseront qu'alors. Avec les événements de l'Apocalypse viendra la «fin de la fin des jours».

Paul insiste: *«Sache que, dans les derniers jours, il y aura des temps difficiles»* (2 Tim. 3,1). D'une part, Paul vivait déjà à la fin des jours, car Jésus était déjà venu une première fois. D'autre part, il parle ici des derniers jours qui arriveront après son temps. Aux derniers jours des «derniers jours» qui ont commencé à la première venue de Jésus, il y aura des temps mauvais qui conduiront à la période de l'Apocalypse. ■



LE NOTRE PÈRE

Que ton règne vienne

■ THOMAS LIETH



Prédicateur et collaborateur à l'oeuvre missionnaire Appel de Minuit

Jésus dit à Ses disciples: *«Voici donc comment vous devez prier: Notre Père qui es aux cieux! Que ton nom soit sanctifié; que ton règne vienne; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel»* (Matth. 6,9-10).

«*Que ton règne vienne!*» Ici se pose la question de savoir de quel règne il s'agit. Le texte lui-même ne nous donne pas de réponse directe: s'agit-il d'un royaume

terrestre, peut-être le règne millénaire, ou bien du royaume des cieux? Mais en quoi consiste le royaume de Dieu en général? Peu importe qu'il soit sur la terre ou dans le ciel, ou encore d'une durée de mille ans ou de seulement trois ans.

Dans le royaume de Dieu, Sa justice prévaut et Sa volonté domine. En conséquence, la suite de cette prière est: *«Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.»* Cela est en même temps la réponse à la question portant sur le royaume dont il est question. C'est le royaume de Dieu tant dans le ciel que sur la terre. C'est le royaume où la justice de Dieu prévaut et où Sa volonté est prise en considération (voir Rom. 14,17). Le royaume de Dieu

est dès lors partout où l'Esprit Saint est présent et où la paix, la joie et la justice de Dieu sont manifestes.

Par ces mots du «Notre Père» – quand nous prions: *«Que ton règne vienne!* – nous demandons pour nous que Dieu domine. Cela inclut l'autorité de Dieu sur notre vie ainsi que la domination de Dieu dans le ciel et sur la terre; bref, la domination de Dieu sur l'ensemble de la création. C'est à vrai dire une demande pour que soit rétablie la situation paradisiaque du début. Nous demandons pour nous le royaume de Dieu et renonçons en même temps à l'injustice et à tout le mal et à toute l'impiété qu'il y a sur la terre. Celui qui prononce sincèrement et tout à fait consciemment cette prière marque son accord pour le retour de notre Seigneur Jésus-Christ qui reviendra pour établir Son royaume d'une manière visible. Le suppliant confirme la rédemption (la voie du salut) et croit à la restauration, c'est-à-dire à l'élimination de la séparation entre Dieu et l'homme. Pensons ici à la parole que le Seigneur Jésus a adressée à Nicodème: *«En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît*

FLASH

«**Lorsque la menace** (à l'encontre des Juifs) provient de l'extrême droite, nous avons heureusement pris l'habitude de redoubler d'attention. On passe par contre sous silence les dénigrements et attaques dont font l'objet les Juifs de la part des milieux extrémistes de l'islam. Il est temps que cela change.» Le quotidien «Die Welt» (Berlin) après l'assassinat par un islamiste de quatre Juifs à Toulouse, France, cité dans *ideaSpektrum* 14.2012

«**Chaque Palestinien** peut apporter les preuves de ses racines. Il a des ancêtres qui sont originaires soit d'Arabie saoudite, du Yémen, d'Égypte, soit d'un autre pays arabe», déclara Fathi Hammad, ministre palestinien en charge des affaires intérieures et ministre pour la sûreté nationale lors d'une interview houleuse diffusée sur le canal télé égyptien Al-Hekma. *Israel-heute-Newsletter*, 14 avril 2012

Les chrétiens constituent la communauté religieuse la plus opprimée à l'échelle mondiale. En raison de leur foi, ils subissent la discrimination, la persécution et la mort dans de larges parties du monde islamique. Ce qui peut inquiéter le plus, c'est le silence absolu observé sur ce sujet. *Urs Gehrig, Weltwoche* 10.12

Chaque terroriste provenant des territoires palestiniens autonomes, condamné et emprisonné en Israël, se voit attribuer un salaire mensuel par l'Autorité palestinienne autonome. (...) Les terroristes effectuant des peines allant de 20 à 30 ans reçoivent 2.400 euros par mois. Sont frappés de ces peines en Israël tous ceux qui ont participé de très près et froidement à l'assassinat de civils.

Seht den Feigenbaum (Regardez le figuier n° 295, septembre - octobre 2011)

De plus en plus de personnes se rendent en Suisse dans le but d'y faire pratiquer le suicide assisté. C'est ce qui ressort des chiffres publiés par la police cantonale de Zurich. *factum* 2/2012

Si les chrétiens sont aveugles sur le monde, le monde sera sourd à leur message. *Timo Plutschinski, président du groupement économique «Europartners»*

► «**Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde!**»

de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu!» (Jean 3,3).

La nouvelle naissance est la condition préalable pour pouvoir voir le royaume de Dieu et pour y avoir part, tant sur la terre qu'au ciel, tant maintenant que plus tard. Le suppliant aspire à la communion éternelle avec le Dieu saint et il a connaissance de la gloire dénuée de tout péché et de toute injustice. C'est le royaume de Dieu dans le ciel où Sa volonté et Son droit règnent.

Le «Notre Père» bien compris est une disposition du cœur et une confession de foi chez un être humain. Cela commence par ces merveilleux mots absolument personnels «Notre Père» et se prolonge par la prière: «*Que ton règne vienne!*» Par cette demande nous pouvons naturellement aussi penser au royaume de mille ans quand le Seigneur Jésus reviendra en puissance et en gloire pour établir Son royaume sur la terre – au sein de Son peuple Israël. En outre, nous avons également devant les yeux l'achèvement du plan de Dieu qui verra les rachetés pour toujours près du Seigneur: «*Mais nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera*» (2 Pi. 3,13; voir Apoc. 21,1).

C'est ce à quoi nous aspirons: à la justice de Dieu et à la communion avec Lui. Pourquoi nous réjouissons-nous d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre? Non pas parce qu'il y aura peut-être là de plus hautes montagnes, de meilleures conditions climatiques et des autos plus rapides, mais parce que la justice de Dieu y règnera pleinement, Sa volonté sera faite dans tous les domaines et nous serons dans une sphère sans péché et vivrons dans une communion éternelle et parfaite avec Dieu. Voilà ce que seront le nouveau ciel et la nouvelle terre. C'est le royaume de Dieu qui nous attend dans l'avenir. C'est pourquoi le «Notre Père» est une prière prophétique.

«Que ton règne vienne!» Par cette demande le Seigneur Jésus veut préparer Ses disciples à la rencontre avec Dieu. Il

exprime ainsi l'aspiration à la domination de Dieu à la fin des temps (2 Pi. 1,11). Mais le royaume de Dieu se distingue déjà ici et maintenant. Partout où règnent la volonté et la justice de Dieu, partout où Son nom est glorifié, le royaume de Dieu brille déjà. Aussi le Seigneur Jésus put dire précisément aux pharisiens: «*Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à frapper les regards. On ne dira point: Il est ici, ou: Il est là. Car voici, le royaume de Dieu est au milieu de vous*» (Luc 17,20-21).

Le Seigneur Jésus Christ, la justice et la vérité de Dieu en personne, est la personification de la volonté de Dieu. Les pharisiens voyaient le royaume de Dieu – en Jésus Christ –, mais ils n'y avaient pas part. Après l'ascension du Seigneur et l'effusion de l'Esprit Saint ces attributs du royaume de Dieu se sont manifestés dans l'Église et dans chaque enfant de Dieu par l'Esprit Saint. C'est le royaume spirituel de Dieu qui se compose de tous les croyants rachetés par Jésus Christ et auquel l'homme doit aspirer (Matt. 6,33).

Le royaume de Dieu est donc déjà ici-bas – dans Son Assemblée. C'est, de cette manière, plutôt un royaume spirituel qui sera visible sur la terre pendant le règne millénaire et qui, finalement, sera pleinement réalisé dans l'éternité – dans le royaume des cieux.

Le Seigneur Jésus dispensa aussi un enseignement à Ses disciples au sujet de ces choses, des diverses facettes du royaume de Dieu. Il en parla à plusieurs reprises. Et selon Actes 1,3, ce fut aussi le thème central des entretiens entre Sa résurrection et Son ascension. Le Seigneur Jésus a préparé Ses disciples; Il ne les a pas laissés dans l'ignorance. Dans cette préparation s'inscrit aussi la parole de la fin de l'Évangile selon Matthieu, par laquelle le Seigneur encouragea, consola et fortifia les disciples qu'Il allait laisser sur la terre: «*Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde!*» (Matt. 28,20). En d'autres termes: «*Jusqu'à l'achèvement du royaume de Dieu!*» ■

La certitude du salut et la nouvelle naissance

De quelle certitude est la rédemption? Dans cette série la question de l'assurance du salut sera examinée systématiquement. Voici la 4^{ème} partie.

■ RENÉ MALGO



Collaborateur à la rédaction de l'oeuvre missionnaire Appel de Minuit

Jésus Christ affirme que seul celui qui «naît de nouveau» peut entrer dans le royaume de Dieu (Jean 3,3). Celui qui accepte Jésus Christ est, selon Jean 1,12-13 «né de Dieu», et non pas «de la volonté de la chair». En Tite 3,5-7 Paul déclare nettement que Dieu nous a sauvés «par le baptême de la régénération et le renouvellement du Saint Esprit», afin que «nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle.» Paul explique également: «Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle création. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles» (2 Cor. 5,17). Selon Pierre, «bénédict soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés, pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts» (1 Pi. 1,3). Et il nous assure que nous ne sommes pas nés de nouveau «par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu» (1 Pi. 1,23).

Pensez maintenant à l'affirmation selon laquelle un être sauvé pourrait aller à la perdition, à savoir que la volonté de la chair serait plus forte que la naissance par Dieu. L'homme aurait le pouvoir de réduire à néant la nouvelle naissance par Dieu et le renouvellement par l'Esprit Saint. L'homme aurait la force de tuer la «nouvelle création» et de retourner à l'ancienne. L'homme aurait le pouvoir de rendre corruptible la «semence incorruptible». L'homme aurait la force d'anéantir la «vivante espérance» et de mettre fin à la vie éternelle. L'homme détiendrait

un pouvoir qui serait plus grand et plus puissant que la «vivante et permanente parole de Dieu». – Vraiment?

Jean déclare que cela est impossible: «Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pêche point; mais celui qui est né de Dieu se garde lui-même, et le malin ne le touche pas. Nous savons que nous sommes de Dieu... » (1 Jean 5,18-19). Chaque chrétien sait que quelqu'un né de nouveau pêche encore malgré sa rédemption (1 Jean 1,8). Jean ne pensait nullement que quelqu'un né de nouveau ne pêcherait plus jamais. Il avait déjà traité ce thème aux chapitres 1 et 2. Il pensait bien plutôt que si l'on «est né de Dieu», il n'est pas possible de persévérer dans le péché de façon à perdre la vie éternelle (voir 1 Jean 5,13). Déchoir de la foi est donc exclu. Pourquoi? Parce que celui «qui est né de Dieu» s'en garde. Cela signifie: Celui «qui est né de Dieu» (né de nouveau) reste dans la foi, car il est de Dieu. Et celui qui est de Dieu est «dans le Véritable, en son Fils Jésus Christ» (v. 20). Ou, autrement dit: «Tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde; et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi» (1 Jean 5,4).

Par la nouvelle naissance le sauvé est béni «de toutes sortes de bénédictions spirituelles dans les lieux célestes en Christ!» (Eph. 1,3). Cela signifie entre autres:

– Un racheté (sauvé) est un enfant de Dieu, un héritier de Dieu et un cohéritier de Christ (Rom. 8,15-17). Pouvez-vous renoncer à cette filiation et à cette qualité d'héritier?

– Un racheté est un objet de la grâce en Jésus Christ (Eph. 1,6). Pouvez-vous annuler cette grâce?

– Un racheté a la rémission de ses péchés (Eph. 1,7). Pouvez-vous mettre une limite à ce pardon?

– Un racheté est scellé de la promesse, qui est les arrhes de l'héritage dans le

► «Dans mon jardin a été planté un pommier. Il n'a nul besoin de prouver de nouveau chaque jour qu'il est un pommier... Mais il doit faire tout son possible pour porter des fruits.»

ciel (Eph. 1,13-14). Pouvez-vous briser ce sceau?

– Dans le racheté opère la même force par laquelle Dieu a ressuscité Christ d'entre les morts (Eph. 1,18-20). Pouvez-vous maîtriser cette force?

Quelqu'un qui naît de nouveau par Dieu ne doit pas s'inquiéter pour le rester (né de nouveau). Quelqu'un qui est l'objet de la grâce de Dieu ne doit pas s'inquiéter: il restera dans cette grâce. Un enfant de Dieu ne doit pas s'inquiéter: il restera un enfant de Dieu. C'est pourquoi un croyant ne doit pas s'inquiéter: il restera croyant. Le pasteur Wilhelm Busch l'exprime ainsi:

«Je dois parler d'une conversation que j'ai tenue récemment avec un jeune théologien. Il se mit à parler de la «fausse assurance» et déclara (suivirent tous les slogans que nous ne pouvons et voulons plus entendre): «Nous n'avons pas le salut en poche» et «Nous devons le saisir de nouveau chaque jour». Je répondis: «Dans mon jardin a été planté un pommier. Il n'a nul besoin de prouver de nouveau chaque jour qu'il est un pommier. Il ne doit pas craindre de nouveau chaque jour de devenir un prunier au cours de la nuit. Il est un pommier. Mais il doit faire tout son possible pour porter des fruits.»¹ ■

¹ Wilhelm Busch, 1954, «Wir haben's doch nicht in der Tasche» (= Nous ne l'avons pas en poche), cité dans *Wirklich gerettet? (Vraiment sauvé?)* de Johannes Pflaum

L'année maya

Cette année est-elle une année décisive? Selon une prophétie maya, la fin du monde serait pour 2012.

■ NORBERT LIETH

Le sujet suscite et suscite toujours de l'intérêt et est largement repris dans tous les médias: le calendrier maya annonce «la fin du monde» pour le 21 décembre 2012. C'est pour cette date que le calendrier à compte long d'un peuple mésoaméricain, auquel on attribue une civilisation hautement évoluée, prédit la fin de la civilisation humaine.

Mais avec une probabilité quasiment certaine, le 21 décembre de cette année ne sera pas bien différent de tous les précédents. Dieu ne se soumet pas aux calendriers des hommes; Il détermine souverainement le moment de l'accomplissement de l'ensemble de Ses prophéties à la fin des jours.

Ni des calendriers d'origine occulte, ni un accélérateur de particules sis à Genève et encore moins des cinéastes ou écrivains faisant leurs choux gras des spéculations sur l'effondrement cosmique à venir ne peuvent nous renseigner sur l'apocalypse future, mais seule la Bible qui est la Parole fiable de Dieu.

La Bible est le seul livre à pouvoir avancer un nombre incalculable de prophéties données dans le passé et réalisées par la suite. Nous avons donc bien raison d'ajouter foi aux prophéties de Dieu pour les temps à venir et qui n'ont pas encore vu leur accomplissement.

«Ainsi parle l'Éternel: N'imitiez pas la voie des nations, et ne craignez pas les signes du ciel, parce que les nations les craignent. ... Nul n'est semblable à toi, ô Éternel! Tu es grand, et ton nom est grand par ta puissance! ... Mais l'Éternel est Dieu en vérité, il est un Dieu vivant et un roi éternel; la terre tremble devant sa colère, et les nations ne supportent pas sa fureur. ... Il a créé la terre par sa puissance, il a fondé le monde par sa sagesse, il a étendu les cieux par son intelligence. A sa voix, les eaux mugissent dans les cieux; il fait monter les nuages

des extrémités de la terre, il produit les éclairs et la pluie, il tire le vent de ses trésors. Tout homme devient stupide par sa science, tout orfèvre est honteux de son image taillée; car ses idoles ne sont que mensonge, il n'y a point en elles de souffle, elles sont une chose de néant, une oeuvre de tromperie; elles périront, quand viendra le châtiment. Celui qui est la part de Jacob n'est pas comme elles; car c'est lui qui a tout formé, et Israël est la tribu de son héritage. L'Éternel des armées est son nom.» (Jér. 10,2.6.10.12-16).

Bien que Dieu se soit révélé en ces temps-là au peuple d'Israël, des hommes en Juda cherchaient à connaître l'avenir en examinant les étoiles et les signes apparaissant dans le ciel. Mais Dieu est le seul à connaître l'avenir; impossible de prédire les choses à venir à partir de graphiques et de tableaux si impressionnants soient-ils. Tout ce qui mérite d'être connu de nous sur l'avenir, Il nous l'a révélé dans Sa Parole; et ce qui est encore mieux: Il veut nous accompagner sur notre chemin vers l'avenir. Point besoin d'observer les étoiles, mais portons le

regard sur Celui qui a créé les étoiles et sur Sa parole qui ne peut se tromper.

Finis Jennings Dake (1902-1987) a scruté la Bible entière pour établir des statistiques. D'après ses calculs, elle contient 6408 déclarations prophétiques dont 3268 se sont accomplies de façon avérée.¹ Ainsi, par exemple, peut-on prouver que plus de 300 prophéties bibliques concernant la première venue de Jésus se sont réalisées; notons que ces prophéties avaient été données jusqu'à 1500 ans avant leur accomplissement. Nous n'avons donc aucune raison de mettre en doute l'accomplissement exact des prophéties qui concernent Son retour.

Ce retour, il est vrai, s'accompagnera d'un scénario apocalyptique qui est détaillé avec précision dans le dernier livre de la Bible. Un autre passage dit à ce propos: «Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. Et sur la terre, il y aura de l'angoisse chez les nations qui ne sauront que faire, au bruit de la mer et des flots, les hommes rendant l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra pour la terre; car les puissances des cieux seront ébran-

► «Car en Lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, trônes, dignités, dominations, autorités. Tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toutes choses et toutes choses subsistent en lui.»



lées. Alors on verra le Fils de l'homme venant sur une nuée avec puissance et une grande gloire.» (Luc 21,25-27). «Car il viendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de toute la terre.» (v. 35)

A Genève, on recherche désespérément la «particule divine» comme on fit jadis pour le Saint Graal. Quant à cette particule divine («particule Higgs» de son vrai nom, d'après le nom du physicien anglais Peter Higgs), il s'agit de savoir pourquoi des particules élémentaires comme les électrons et les quarks possèdent une masse; c'est-à-dire qu'on veut savoir ce qui les lie les uns aux autres pour qu'ils puissent former une masse. *Spiegel Online* écrit à ce sujet: «Le Boson de Higgs est, si on veut, la superstar de la physique moderne des particules. La recherche menée depuis de longues années pour détecter cet élément infime parmi les infimes exerce sur le public une fascination difficile à expliquer. A vrai dire, ce truc se cache si bien que personne n'a réussi à le débusquer jusqu'à présent. L'engouement pour la recherche de cette illustre particule est probablement lié à notre désir de voir les choses dans un ensemble parfaitement constitué. C'est ce qui rend si palpitante la chasse au morceau majeur du puzzle de la physique des particules.»²

Une question bien connue nous demande: «Pourquoi voyager au loin, si ce qui est bon se trouve tout près?» Jésus Christ est Celui qui maintient la création entière et l'univers. En Lui se réalise notre désir de perfection, parce qu'Il est le Sauveur parfait. La lettre aux Hébreux dit de Lui dès le début du premier chapitre: «Il est le reflet de Sa

(de Dieu) gloire et l'empreinte de Sa personne et Il soutient toutes choses par Sa parole puissante» (Héb. 1,3).

La même lettre aux Hébreux affirme aussi que Jésus est le Sauveur parfait: «C'est aussi pour cela qu'Il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par Lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.» (Héb. 7,25).

Dans le numéro d'avril de notre magazine, il était question de la molécule appelée laminine, qui assure la cohésion des cellules et des tissus de notre corps; sans elle, notre corps se disloquerait littéralement. Il est intéressant de voir que cet élément a la forme d'une croix. Jésus-Christ est le créateur et Celui qui maintient tout ce qui est visible et invisible.

«Car en Lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, trônes, dignités, dominations, autorités. Tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toutes choses et toutes choses subsistent en lui» (Col. 1,16-17).

Ainsi donc, les événements historiques ne sont pas livrés au hasard, mais dans les mains de Celui qui vint ici-bas et qui reviendra; tout se déroule selon Son plan arrêté et tout puissant.

Auprès de Celui qui tient l'univers entier dans Ses mains trouvent le repos ceux qui sont sans repos, la sécurité ceux qui sont angoissés, la protection ceux qui n'ont pas de refuge, car quiconque invoque le nom du Seigneur sera sauvé (Rom. 10,13). ■

¹ Tiré de *So steht's geschrieben, (Il est écrit)* Werner Gitt, CLV

² *Spiegel Online* 7 décembre 2011

1 TIMOTHEE 6,6-10

La gestion de l'argent

2ème partie

Dans la 1^{ère} Epître à Timothée, l'apôtre Paul expose «comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité». Voici la 20^{ème} partie de notre étude.

■ NORBERT LIETH

Paul déclare: «C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement; car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira. Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments» (1 Tim. 6,6-10).

Ces versets font clairement comprendre que la richesse n'est pas un signe de bénédiction particulière. La «fausse crainte de Dieu» (v.3-5) mentionnée dans le premier paragraphe est maintenant face à la «vraie crainte de Dieu». La crainte de Dieu de façade sert de moyen à l'enrichissement (v. 5). La vraie crainte de Dieu est liée au contentement (v. 6). Ainsi donc, si la fausse doctrine est souvent en relation avec l'enrichissement, la vraie crainte de Dieu est liée au contentement. Nous devrions nous demander sincèrement si ce contentement est effectivement présent en nous. En quoi se prouve le contentement?

Paul constate avec réalisme: «Car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons

► Le danger d'être pris dans les désirs matériels et de ne plus penser qu'à ce qui est matériel est si grand que seule une fuite radicale peut nous en préserver.

rien emporter» (v. 7). Un chrétien sait qu'il ne peut rien emporter; il s'adapte donc à cette situation. Ses achats et ses visées matérielles sont bien réfléchis et tout à fait mesurés. Il n'aspire pas d'une façon exagérée aux choses terrestres, mais plutôt aux valeurs spirituelles. Un chrétien se contente du nécessaire et ne désire pas ce qui est inutile et superflu. Il se demandera: «Est-ce bien nécessaire?», et il agira en conséquence: «*Si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira!*» (v. 8). Un chrétien a devant les yeux les dangers liés à ce qui est matériel et, dès lors, sa priorité n'est pas de vouloir s'enrichir: «*Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. Car l'amour de l'argent est une*

racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments» (v. 9-10).

Ces versets n'interdisent pas la richesse en soi qui peut être accordée à quelqu'un par la grâce de Dieu. Ils ne s'opposent pas non plus à l'expansion d'une entreprise. Au verset 17 il n'est pas reproché aux riches d'être riches, mais ils sont exhortés à rester spirituels malgré la richesse. Paul met ici au pilori premièrement l'aspiration à devenir riche par le service spirituel dans l'Eglise de Jésus (v.5). Nous devons garder le contexte bien en vue.

38.75	37.32	17.12	+0.75	1.81%
17.47	17.02	42.15	+0.13	0.48%
42.45	40.86	27.09	+0.46	2.09%
27.15	26.07	22.47	-1.26	-5.12%
22.59	21.71	23.37	+12.51	3.30%
23.97	22.74	23.37	+0.74	0.78%
391.70	377.43	391.66	+0.42	1.69%
95.67	93.96	95.61		
25.32	24.74	25.22		

Celui qui veut devenir riche par la prédication de la Parole et par l'accomplissement d'un service spirituel ou qui a en vue des avantages matériels, celui-là donc est particulièrement exposé aux tentations, aux désirs et aux pièges qui peuvent le plonger dans la ruine et la perte. On peut, avec le temps, complètement déchoir de la foi et s'occasionner bien des tourments. D'où cette exhortation: «*Pour toi, homme de Dieu, fuis ces choses*» (v. 11). Le danger d'être pris dans les désirs matériels et de ne plus penser qu'à ce qui est matériel est si grand que seule une fuite radicale peut nous en préserver. ■

L'OEUVRE DE L'APPEL DE MINUIT

Une conversation téléphonique spéciale

■ ELIA MORISE



Évangéliste, chargé de cure d'âme et collaborateur de l'oeuvre missionnaire Appel de Minuit

Pendant mon voyage en Israël en mars 2012 j'ai eu un contact particulier lors d'une conversation téléphonique. Un frère en Christ me donna le numéro de téléphone d'un Juif qui avait étudié dans une université en Egypte. Suite aux troubles dans ce pays il dut rentrer dans sa patrie plus tôt que prévu. Je téléphonai donc à ce Juif. Je lui remis les cordiales salutations de l'ami qui m'avait transmis son numéro. D'après sa voix j'estimai qu'il devait s'agir d'un homme d'environ 65 ans. Il parlait très bien l'arabe. Au début il se montra quelque peu réticent, car il entendait que je suis égyptien. Mais

quand je citai le nom de son ami de qui j'avais reçu le n° de téléphone, il fut très aimable et nous pûmes avoir un très bon entretien. Environ au milieu de cette conversation je m'informai de sa famille. D'une voix brisée il me raconta qu'il avait récemment vécu un drame. Un de ses enfants, un fils de 35 ans, était mort d'un infarctus. Il me dit: «Nul ne compatit avec moi dans cette situation.» C'est là que je trouvai l'occasion de lui parler de Jésus. Je dis: «Je connais Quelqu'un qui n'avait qu'un fils qui est mort à 33 ans pour nous sauver.» L'homme demanda: «De qui s'agit-il?» Je me mis naturellement à lui parler du Père céleste qui a donné Son cher Fils unique, Jésus Christ, pour le monde. Sa question fut alors: «Pourquoi fit-il cela?» Comme réponse je lui citai ce verset biblique: «Je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance» (Jean 10,10). Il me dit: «Je n'ai pas une telle foi. Mais je

pense que tu as raison.» Je l'ai encouragé à lire le Nouveau Testament. Sa réponse: «J'en ai un. C'est quelqu'un qui me l'a donné en Egypte; je te promets de le lire.» Je lui demandai très poliment si je pouvais prier avec lui par téléphone. Il

► **Veillez prier pour Joshua et sa famille!**

marqua son accord. Après la prière il me fit cette invitation: «Viens donc avec ta famille chez nous; nous pourrions faire un beau tour ensemble.» Je lui promis de lui rendre visite à la toute prochaine occasion pour que nous puissions passer un peu de temps ensemble.

Chers lecteurs, priez donc pour cet homme, Joshua, et sa famille, pour qu'ils reçoivent la consolation de Dieu. Que le Seigneur touche son coeur à salut par la lecture de son Nouveau Testament! ■

Les Evangiles se contredisent-ils dans le discours prononcé sur le mont des Oliviers?

J'ai une question concernant Luc 21,8-19 et son parallèle en Matthieu 24,4-14. En Luc 21,8-11 il s'agit de faux enseignants (v.8), de guerres et de soulèvements (v.9), encore une fois de guerres (v.10), de grands tremblements de terre (v.11), de famines et de pestes (v.11), de phénomènes terribles et de grands signes dans le ciel (v.11). En Luc 21,12-19 il est question de persécutions et de certaines autres choses. Ce que je ne comprends pas, c'est ce qui est écrit au verset 12: «*Mais, avant tout cela, on mettra la main sur vous, et l'on vous persécutera; on vous livrera aux synagogues, on vous jettera en prison, on vous mènera devant des rois et devant des gouverneurs, à cause de mon nom.*» Donc, selon ce texte, il y aura premièrement de la persécution. Mais, si l'on regarde les passages parallèles en Matthieu et en Marc, la persécution viendra après: «*Alors on vous livrera aux tourments...* » (Matt. 24,9). Je sais bien que, dans chaque Evangile, le Seigneur Jésus est mis en lumière différemment. Pourtant, il doit y avoir une réponse correcte!

La clé de cette apparente contradiction, nous la trouvons en juxtaposant les trois passages parallèles en Matthieu 24, Marc 13 et Luc 21 (comparez Matt. 24,1-3 avec Luc 21,5-7 – Matt. 24,4-5 avec Marc 13,5-6 et Luc 21,8 – Matt. 24,6 avec Marc 13,7 et Luc 21,9 – Matt. 24,7-8 avec Marc 13,8 et Luc 21,10-11 – Marc 13,9-11 avec Luc 21,12-15 – Matt. 24,9-10 avec Marc 13,12-13 et Luc 21,16-18 – Matt. 24,11-12 et Matt. 24,13-14 avec Marc 13,13 et Luc 21,19). Nous ne devons pas nous arrêter aux mots «alors» (Matt. 24,9) ou «avant tout cela» (Luc 21,12), mais nous devons considérer tout le contexte chronologique. Tous les Evangiles qui rendent ce «discours sur le mont des Oliviers» citent les événements dans une succession correcte, mais chaque auteur ne mentionne pas tous les détails. Les événements de Luc 21,12-15 ne sont également rapportés qu'en Marc 13,9-11, Matthieu les taisant; nous trouvons le parallèle à Luc 21,16-18 en Matthieu 24,9-10 et en Marc 13,12-13. F.P.



«Le soleil s'obscurcira dès son lever, et la lune ne fera plus luire sa clarté.»

Le jour de l'Eternel et la tribulation: la même chose?

Vous faites coïncider le temps de la tribulation avec le jour de l'Eternel (ou: jour du Seigneur). En avez-vous une preuve scripturaire? Jusqu'à présent, je les ai toujours considérés comme deux concepts indépendants, c'est-à-dire que le jour du Seigneur est effectivement une seule journée (celle de Son retour), alors que le temps de la tribulation sera plus long.

Selon le Dr Arnold Fruchtenbaum sept passages bibliques se rapportent au jour de l'Eternel (Es. 2,12-22; 13,6-16; Ez. 30,1-9; Joël 1,15-20; Abd. 10-20; Soph. 1,14-18; 1 Thess. 5,1-3; 2 Thess. 2,1-4; 2 Pi. 3,10-12).¹

La lecture des ces passages bibliques montre ceci: le «*jour de l'Eternel*» (Es. 13,6) «*vient comme un ravage du Tout-Puissant*» (v. 6; Joël 1,15). Il arrive, le «*jour cruel, jour de colère et d'ardente fureur, qui réduira la terre en solitude*» (v. 9). «*Ce jour est un jour de fureur, un jour de détresse et d'angoisse, un jour de ravage et de destruction, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuées et de brouillards*» (Soph. 1,15; voir Ez. 30,3). Le jour de l'Eternel est une «*ruine soudaine*» (1 Thess. 5,3).

Le jour du Seigneur est donc le moment où l'Eternel Dieu déversera soudainement Sa «*colère*», Son «*ardeur*» (Dy) et Sa «*fureur*» sur la terre – le jour du jugement. Les prophéties sur le «*jour de l'Eternel*» font référence, à cet égard, à une plus longue période. Esaïe 13,10 dit entre autres qu'en ce jour-là «*le soleil s'obscurcira dès son lever, et la lune ne fera plus luire sa clarté*». C'est en parallèle avec Apocalypse 6,12-14. Dans ce chapitre commence une série de jugements qui frapperont la terre, ce

qui manifestement se fera au cours d'une plus longue période; et si l'on réunit tous les événements d'Apocalypse 6 à 19, les sept années restantes de Daniel 9,27 (la dernière semaine d'années) paraissent très vraisemblables comme cadre du temps. De toute façon, les jugements à partir d'Apocalypse 6 sont appelés «*le grand jour de sa colère*» (la colère de l'Agneau; 6,16-17). L'Agneau est Dieu et Juge (voir Jean 5,27-29), et Dieu a annoncé dans l'Ancien Testament le «*jour de l'Eternel*» comme étant celui de Sa colère en jugement.

Si l'on compare les descriptions de la tribulation données dans le discours sur le mont des Oliviers et en Apocalypse 6 à 19 avec celles de l'Ancien Testament concernant le jour de l'Eternel, on en vient à la conclusion que la tribulation et le jour de l'Eternel (ou jour du Seigneur) parlent de la même période (voir Dan. 12,1; Soph. 1,15).

Plusieurs exégètes pensent aussi que le jour du Seigneur s'étendra jusqu'à tout le règne millénaire et finalement jusqu'à la destruction de l'univers (voir 2 Pi. 3,7-13). Etant donné que les passages de l'Ancien Testament concernant le jour de l'Eternel sont en relation avec la domination de Dieu sur la terre (Es. 2; 13-14 etc.), la chose est tout à fait possible. En outre, Pierre déclare dans ses écrits concernant le «*jour de l'Eternel*» que «*devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour*» (2 Pi. 3,8). Cette déclaration est en relation avec le fait que Dieu «*tarde*» pour l'accomplissement de Sa promesse (v. 9); mais si Dieu voit ainsi un jour ou mille ans, il est normal que nous considérions les plus ou moins 1007 années comprenant la tribulation, le règne de mille ans et le jugement final comme le grand «*jour du Seigneur*». R.M.

¹ Lexikon zur Endzeit (Lexique sur le temps de la fin), Mal Couch

Le prochain numéro paraîtra le 29.06.2012 avec, entre autres, ce thème*:

«Le retour en puissance»

*Sous réserve de modification

Oeuvre missionnaire et Editions Appel de Minuit

www.appeldeminuit.ch

FONDATEUR: Wim Malgo (1922-1992)

DIRECTION: Peter Malgo, Norbert Lieth, Conno Malgo, Jonathan Malgo

SUISSE: Appel de Minuit, Ringwiesenstrasse 12a, 8600 Dübendorf, Tél. (0041) 044 952 14 12 (de 8 à 12h)

ORGANE: L'«Appel de Minuit» paraît chaque mois. Il est également publié en allemand, anglais, espagnol, néerlandais, hongrois, italien, portugais, roumain et tchèque.

RÉDACTION: (adresse en Suisse) Tél.: (0041) 044 952 14 12, Fax: (0041) 044 952 14 11, E-mail: adm@mnr.ch

MISE EN PAGE: (adresse en Suisse) E-mail: adm@mnr.ch

CURE D'ÂME: même adresse, Tél.: (0041) 044 952 14 12 (de 8 à 12 h), Fax: (0041) 044 952 14 11, E-mail: adm@mnr.ch

ADMINISTRATION: (adresse en Suisse) Tél.: (0041) 044 952 14 12 (de 8 à 12 h), Fax: (0041) 044 952 14 11, E-mail: adm@mnr.ch, collaboratrice: Elishevah Malgo

VOYAGES EN ISRAËL: (adresse en Suisse) (0041) 044 952 14 18, Fax: (0041) 044 952 14 19, E-mail: reisen@beth-shalom.ch, collaborateurs: Fredi Peter, Fredi Winkler (Haïfa, Israël)

HOTEL BETH-SHALOM: P.O.Box 6208, Haïfa-Carmel 31061, ISRAËL, Tél. (00972) 04 8373 480, Fax: (00972) 04 8372 443, E-mail: beth-shalom-israel@mnr.ch, direction: Fredi et Beate Winkler

PAIEMENTS:

Suisse: Postfinance IBAN: CH45 0900 0000 8004 7476 6 BIC: POFICHBEXX ou ZKB IBAN: CH73 0070 0115 2004 7251 9, BIC: ZKBKCHZZ80A
France: La Banque Postale IBAN: FR48 2004 1010 1503 2994 3003 627, BIC: PSSTFRPPSTR ou par chèque (postal/bancaire) à notre adresse en Suisse.

Allemagne: Sparkasse Hochrhein IBAN: DE33 6845 2290 0006 6005 30, BIC: SKHRDE6W

Belgique: Banque de La Poste IBAN: BE78 0003 2519 1486 BIC: BPOTBEB1

Oeuv miss Appel de Minuit/12a, Ringwiesenstr/ 8600 Dübendorf, 0000 Suisse

Correspondance: Appel de Minuit, Ringwiesenstrasse 12a, CH- 8600 Dübendorf; Tél. 0041 44 952 14 12

Canada

Règlement par carte de crédit (carte bancaire) via Internet. Versement sur notre compte bancaire en Suisse (voir coordonnées bancaires pour la Suisse, ci-haut).

Tous les autres pays

Règlement par carte de crédit (carte bancaire) via Internet. Versement sur notre compte bancaire en Suisse (voir coordonnées bancaires pour la Suisse, ci-haut)

IMPRESSION: GU-Print AG, Zürich

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse, Allemagne, Autriche : gratuit, autres pays d'Europe et pays de la Méditerranée EUR 18.-, France EUR 18.-, Belgique EUR 18.-, tous les autres pays EUR 24.-. Les abonnements portent sur un an (en commençant au mois de janvier) et seront automatiquement prolongés d'une année, s'ils ne sont pas annulés un mois avant la fin de l'exercice.

LES ADRESSES de toutes les filiales de l'oeuvre missionnaire de l'«Appel de Minuit» au site: <http://www.appeldeminuit.ch/mrweltweit.php>

INITIALES DES AUTEURS DE LA PRESENTE EDITION

T.L. = Thomas Lieth; R.M. = René Malgo; M.M. = Marcel Malgo; F.P. = Fredy Peter

SEUL JÉSUS PEUT VOUS AIDER

Le miséricordieux souverain Sacrificateur

«Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses... Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins» (Hébr. 4,15-16).

Cette parole biblique parle d'un Seigneur miséricordieux et compatissant. Très nette est l'invitation à aller à ce Dieu qui fait grâce et pardonne. La raison en est claire: Sa fidélité est infinie, Sa compassion inépuisable, Sa grâce insondable. Les péchés, et peut-être plus encore leurs conséquences, ont tant de force et de poids dans la vie humaine que bon nombre éprouvent des difficultés à aller à Jésus avec ce fardeau. Mais c'est justement pour cela que le Sauveur nous presse avec beaucoup d'amour: «Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos!» (Matt. 11,28). Que signifie le fait qu'il veut nous donner du repos? Le sens en est: la délivrance de la puissance et de l'esclavage du péché.

Avez-vous déjà donné suite à l'appel de Jésus et L'avez-vous laissé entrer dans votre coeur? Peut-être ne pouvez-vous pas répondre à cette question étant donné que vous ne savez pas très bien ce que veut dire accepter Jésus. Accueillir Jésus Christ dans votre vie signifie tout d'abord regarder la vérité en face, à savoir qu'à cause de vos péchés vous avez besoin d'un Sauveur. Peut-être direz-vous: «Mais je ne suis pas un homme tellement mauvais!» Cela se peut fort bien en comparaison avec d'autres personnes; cependant, même si votre vie est droite, vous ne pouvez pas vous tenir devant Dieu. A votre naissance dans ce monde, vous étiez participant de la nature coupable et perdue de l'humanité. Et vous ne pourrez pas vous en libérer à moins de vous livrer à Jésus. Il n'est pas besoin de commettre de grossiers péchés pour être perdu; non, il suffit de rester dans l'état où l'on est – et l'on est perdu. La Bible déclare: «Il n'y a point de juste, pas même un seul... tous sont égarés, tous sont pervertis» (Rom.

3,10-11). Elle parle donc là de l'état de perte de l'homme. Peut-être êtes-vous fidèle à votre église, mais ni une église, ni une oeuvre missionnaire, ni le meilleur prédicateur ne sont à même de vous sauver! Non, vous devez accepter Jésus; Lui seul peut vraiment vous aider. Et comment pouvez-vous accepter Jésus? Comme nous l'avons lu au début, en allant à Lui comme un pécheur fatigué et chargé et en acceptant totalement Son sacrifice sur la croix de Golgotha pour vos péchés. La Bible affirme: «Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité» (1 Jean 1,9).

Si vous prenez aujourd'hui la décision d'aller à Jésus, dites cette prière: «Seigneur Jésus, j'ai compris que je suis un pécheur et que, sans Toi, je suis perdu pour l'éternité. Je fais maintenant appel à Ton sang de l'expiation et je Te demande pardon pour tous mes péchés. Je T'apporte mon état d'homme souillé et perdu, et je Te remercie de ce que, comme miséricordieux souverain Sacrificateur plein de grâce, Tu veux m'accepter.»

Si vous prononcez sincèrement ces paroles ou d'autres semblables, le Seigneur Lui-même fera tout le reste, car il est écrit: «Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu» (Jean 1,12; Dy).

Peut-être êtes-vous un de ceux qui disent dans un profond désespoir: «Dieu ne peut m'accepter, car je suis si mauvais.» C'est précisément le contraire qui est exact: c'est justement vous que le miséricordieux souverain Sacrificateur veut sauver! Pourquoi? Parce que le désespoir ressenti à cause du péché, pleurer sur soi-même et le brisement intérieur, tout cela constitue à Ses yeux une vraie repentance! Le psalmiste dit: «Les sacrifices qui sont agréables à Dieu, c'est un esprit brisé: O Dieu! tu ne dédaignes pas un coeur brisé et contrit» (Ps. 51,19). Pourquoi, dès lors, attendez-vous encore? Allez aujourd'hui même à Jésus; Lui seul peut vraiment vous aider!

M.M.

Livres

Questions sur notre temps et la prophétie biblique



WIM MALGO

Phénomènes inquiétants du temps de la fin

L'auteur était connu comme «quelqu'un qui réveille». Par ce livre également, il cherchait à secouer ses lecteurs pour les conduire à une relation approfondie avec le Seigneur qui revient.

Livre de poche, 127 pages
N° de comm. 190310
CHF 7.00, EUR 5.00

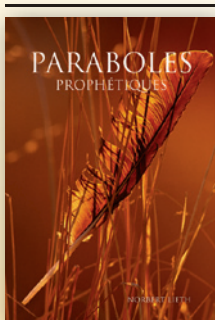


NORBERT LIETH

Reflets prophétiques du livre de Jonas

Le récit de Jonas est plus qu'une histoire : il se rattache à la mort et à la résurrection de Jésus. Nous vous invitons à un «voyage» dans le monde de la prophétie biblique !

Livre de poche, 88 pages
N° de comm. 190610
CHF 7.00, EUR 5.00



NORBERT LIETH

Paraboles prophétiques

Les paraboles du Seigneur nous permettent de plonger nos regards dans les mystères des cieux et dans les vérités prophétiques qui concernent Israël, l'Eglise et les événements de la fin des temps.

Livre de poche, 92 pages
N° de comm. 190450
CHF 7.00, EUR 5.00



THOMAS ICE, RANDALL PRICE

Prêts à rebâtir

Ce livre présente d'une façon vivante et fascinante le film des événements contemporains relatifs au Temple et montre qu'aujourd'hui plus que jamais, beaucoup en Israël sont prêts à le rebâtir.

Livre de poche, 274 pages
N° de comm. 190650
CHF 24.00, EUR 16.80

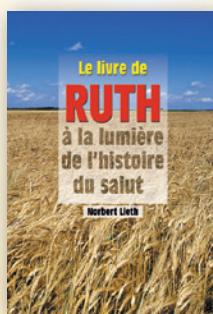


NORBERT LIETH

L'enlèvement

L'espérance du retour de Jésus-Christ, thème central de la Bible qui a stimulé les croyants à chaque époque de l'histoire de l'humanité, prend en notre temps une nouvelle actualité.

Livre de poche, 176 pages
N° de comm. 190530
CHF 8.50, EUR 6.00

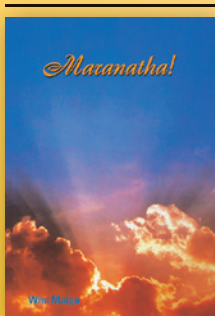


NORBERT LIETH

Le livre de Ruth à la lumière de l'histoire du salut

Le livre de Ruth ? Une histoire passionnante du combat de la vie, d'amour, de fidélité et de consécration, qui a aussi une portée prophétique et illustre l'action de Dieu envers Israël et l'Eglise.

Livre de poche, 75 pages
N° de comm. 190440
CHF 3.50, EUR 2.50

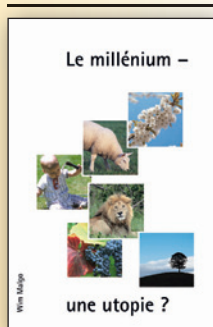


WIM MALGO

Maranatha!

« Seigneur, viens ! » Les premiers chrétiens exprimaient par cette salutation leur aspiration au retour de leur Seigneur. L'auteur veut raviver cette attitude d'attente chez les chrétiens actuels.

Livre de poche, 155 pages
N° de comm. 190320
CHF 7.00, EUR 5.00



WIM MALGO

Le millénium – une utopie ?

L'auteur démontre – au travers d'une solide argumentation basée sur la Bible – que le règne de Jésus-Christ sur la terre sera une réalité qui surpassera tout ce qui a déjà existé.

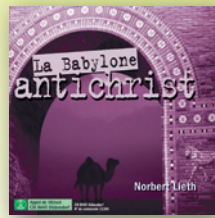
Livre de poche, 108 pages
N° de comm. 190640
CHF 7.00, EUR 5.00

CD

Questions sur notre temps et la prophétie biblique



NORBERT LIETH
Message au sujet de Babylone
 CD message biblique
 N° de comm. 112070
 CHF 5.50, EUR 4.00



NORBERT LIETH
La Babylone antichrist
 CD message biblique
 N° de comm. 112080
 CHF 5.50, EUR 4.00



NORBERT LIETH
Devenir libre et le rester
 CD message biblique
 N° de comm. 112120
 CHF 5.50, EUR 4.00



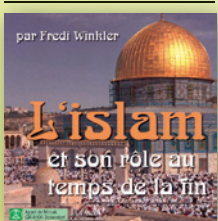
NORBERT LIETH
Les quatre étapes vers l'enlèvement
 CD message biblique
 N° de comm. 112130
 CHF 5.50, EUR 4.00



NORBERT LIETH
Le dernier chapitre de l'histoire de l'humanité avant l'enlèvement
 CD message biblique
 N° de comm. 112140
 CHF 5.50, EUR 4.00



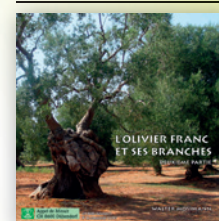
NORBERT LIETH
Ce que l'Éternel peut faire d'un fils de prostituée
 CD message biblique
 N° de comm. 112030
 CHF 5.50, EUR 4.00



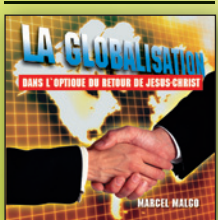
FREDI WINKLER
L'islam et son rôle au temps de la fin
 CD message biblique
 N° de comm. 112000
 CHF 5.50, EUR 4.00



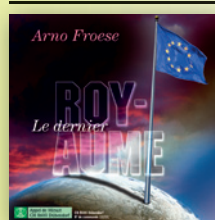
WALTER MOSIMANN
L'olivier franc et ses branches 1
 CD message biblique
 N° de comm. 112090
 CHF 5.50, EUR 4.00



WALTER MOSIMANN
L'olivier franc et ses branches 2
 CD message biblique
 N° de comm. 112100
 CHF 5.50, EUR 4.00



MARCEL MALGO
La globalisation dans l'optique du retour de Jésus-Christ
 CD message biblique
 N° de comm. 112060
 CHF 5.50, EUR 4.00



ARNO FROESE
Le dernier royaume
 CD message biblique
 N° de comm. 112110
 CHF 5.50, EUR 4.00



THOMAS LIETH
Israël, ne crains rien!
 CD message biblique
 N° de comm. 112020
 CHF 5.50, EUR 4.00